

COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann



Foto Louis Blonce



Foto Louis Blonce

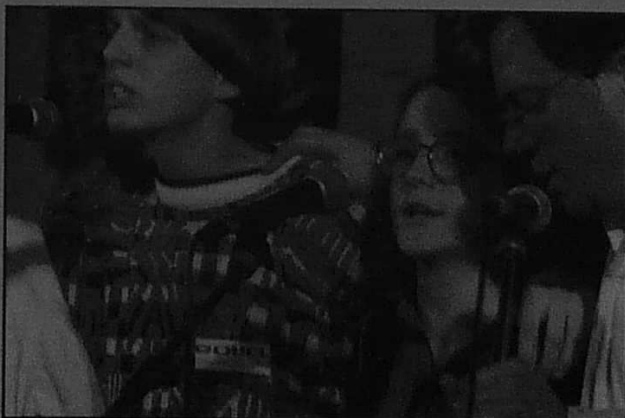


Foto Louis Blonce



Foto Louis Blonce

*Gouel Sked
Lusk ar c'han nevez.*

*Bretagne Eau Pure,
la dernière chance.*

BRETAGNE EAU PURE 2

Dernière chance ou coup d'épée dans l'eau ?

Préparé par le Préfet de Région et les élus régionaux, le plan «Bretagne Eau Pure 2» vient d'être adopté par le Conseil Régional de Bretagne. Il s'agit d'investir près de 3 milliards de francs sur trois ans pour tenter de répondre à l'enjeu majeur que représente la reconquête de la qualité de l'eau. Environ 900 millions seront versés au titre du plan «Bretagne Eau Pure» proprement dit, afin de sauver trois cours par département de la source à la mer. Les sommes serviront également à inciter un usage raisonné des engrais et autres pesticides ainsi qu'à la lutte contre les pollutions engendrées par les pisciculteurs, les industries et le collectif.

S'y ajoute 0,9 milliard pour le volet stations d'épuration et 1,1 milliard pour la maîtrise des pollutions agricoles (dont un tiers sera versé par la profession).

3 milliards, nettement insuffisants selon les responsables de l'association «Eaux et Rivières», qui se souviennent de l'échec de «Bretagne Eau Pure 1». A l'horizon 2005, préviennent-ils, 60% des prises d'eau en Bretagne risquent d'être condamnées en égard des normes sur les nitrates. Au regard de Bruxelles, c'est notre pays tout entier qui a le droit à l'appellation «zone vulnérable» :

«Plus que la seule agriculture, c'est toute la société bretonne qui est aujourd'hui à la croisée des chemins. Le retour à l'eau pure se paiera au prix fort. Ni l'attentisme, ni la fuite en avant ne réduiront la facture. Les Bretons n'y gagneraient que le droit d'accrocher un nitrates à leur drapeau», écrit Jacques Guillemain au terme d'une enquête sur la reconquête de la qualité de l'eau dans le quotidien «Le Télégramme», intitulé «Bretagne, état d'urgence» (28.11.94).

Quand les Bretons ne seront plus à même de nourrir leurs cochons avec l'eau polluée par les mêmes cochons, la boucle sera bouclée. Il sera alors trop tard. Reste que les Bretons peuvent difficilement faire confiance à l'actuel Conseil Régional de Bretagne qui se refuse à mener dans ce domaine comme dans d'autres (celui de la langue bretonne par exemple), une véritable politique de fond dominé qu'il est par le lobby de l'agro-industrie qui impose un système de développement productiviste et sert les intérêts d'une minorité de nantis contre les intérêts à long terme de l'agriculture bretonne et globalement de l'économie de la Bretagne.

5 POINTS POUR UNE AUTRE POLITIQUE

A EMGANN, nous considérons que la situation actuelle (chômage, exil, déqualification) en Bretagne n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence de décisions politiques prises à Paris et de choix économiques dictés par le système bancaire et les multinationales selon la seule logique du profit.

- Dès à présent, nous proposons une alternative, basée sur :
 - la reconnaissance officielle du Peuple Breton dans ses limites historiques,
 - l'élection d'une assemblée bretonne dotée de pouvoirs réels de décision et de représentation internationale,
 - l'officialisation du breton et la promotion de notre culture,
 - un plan de développement économique fondé sur la solidarité et la justice sociale et le respect de l'environnement,
 - la garantie pour tous de pouvoir vivre décemment en Bretagne.

Ces cinq points acquis constitueraient des avancées significatives dans le cadre de notre lutte de libération nationale vers l'indépendance.

Emgann

Les contribuables bretons continueront à payer pour les transports parisiens

«Le Télégramme», 5/12/94

Aménagement ou reconquête du territoire ?

En refusant l'amendement d'un parlementaire de Bretagne, M. Cazin, visant au désengagement de l'Etat du déficit du métro parisien, Charles Pasqua a montré les limites de la volonté politique du Président du Conseil Général le plus riche de France qu'il est en matière d'aménagement du territoire. Ainsi les contribuables dont nous sommes Bretons, continueront à payer pour des transports sans en être les usagers (4,6 milliards par an !).

Pour Emgann l'heure n'est plus à l'aménagement du territoire décidé par Paris à la mode Pasqua, mais à la reconquête du territoire par les Bretons eux-mêmes, c'est-à-dire par la reconquête de leur souveraineté nationale.

Photos de la page 1 : GOUEL SKED E BREST, Kristen Nikolaz, Nolwenn Korbel, Efran Mai (eus Kembre !), Ar Vreudeur Dian e gouel ar e'han nevez savet gant SKED e Brest e miz Du 1994.

EMGANN, kasetenn EMGANN Organ du mouvement EMGANN. Renner ar gazetenn/Directeur de la publication : Philippe Jeauoullé. Moulter/Imprimerie : Imprimerie Henry Péderneg. Comlec'h/Adresse : BP 71 - 22202 Gwengamp Cédex. Komanant/Abonnement : 150 L. Dep miz/Mensuel : CPPAP - N° 65664 - ISSN : 0763 5392.

Politikerezh

«Il faut des mesures spécifiques à la Bretagne», Youenn Landrein, président d'Eaux et Rivières.

Emgann s'est toujours officiellement rangé du côté de ceux qui font de la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne, un enjeu crucial pour l'avenir même de notre pays.

C'est dans cet esprit que nous publions cet interview de Youenn Landrein qui a succédé à Jean-Claude Pierre à la tête de l'association «Eaux et Rivières de Bretagne». Il nous fait part des nouvelles responsabilités de ses militants et des évolutions depuis leur création en 1969 quand ils s'appelaient encore A.P.P.S.B. (1)

Y. Landrein : Quand on est né en 1969 pour protéger les saumons en Bretagne, il est évident qu'on n'imaginait pas que 25 ans après on serait en train de mener des débats de société. Aujourd'hui, à la limite, même, les saumons se portent relativement bien dans les rivières parce que les pollutions ont changé. Il y a 25 ans, c'était du sang et de la mousse et aujourd'hui, ce sont des pesticides et des nitrates.

C.B. : Les agriculteurs, éternels accusés ?

Y.L. : A l'origine ils n'étaient pas les éternels accusés. Ils étaient même souvent nos partenaires pour nettoyer les rivières. Depuis, l'agriculture a bien évolué. Un certain nombre est resté attaché au sol, alors que d'autres ont choisi le hors-sol. Une véritable industrie agricole s'est mise en place sans prendre les moyens pour ne pas être polluante.

C.B. : Depuis certains agriculteurs vous soutiennent pourtant !

Y.L. : Dans le monde agricole, il est évident que certains pensent autrement que par l'industrialisation de l'agriculture. Ce phénomène est responsable pour une part énorme de la dégradation de la qualité de l'eau. Sur les nitrates, c'est évident et sur les pesticides aussi. Avec le maïs qui supporte très bien les doses importantes de lisier on utilise de plus en plus de pesticides comme l'atrazine.

C.B. : Depuis, on a vu se créer des cellules anti-pollution dans différents organismes et la création de «Monsieur Environnement» dans certaines chambres d'agriculture et syndicats. Comment réagissez-vous ?

CONTRE LE DEXEL, LE COCHON «FIDEL» !



Paru dans l'hebdomadaire «Le Paysan Breton» du 4 novembre. Le Devel désigne le diagnostic environnement qui oblige les producteurs à se mettre en règle avec les normes en matière de pollution. Solution proposée : élever son cochon dans sa baignoire comme à Cuba. Critique humoristique d'un système de contrainte, symbole du socialisme pour les paysans productivistes.

Y.L. : C'est au moins une prise de conscience. Elle a commencé vers 1975. Jusque-là nos interlocuteurs niaient l'existence même de pollution, avec le soutien d'ailleurs d'organismes comme la D.D.A. On était pris pour des rigoles. Puis on a entendu des propos tels que : «D'accord, on pollue, on est responsable mais pas coupable». Enfin, aujourd'hui, la réglementation commence à s'appliquer, après avoir été dévoyée, et il a fallu que ces organismes prennent en compte le facteur environnement. Et allument aussi, en quelque sorte des contre-feux. Ils ne sont pas moins intelligents que les autres, et ils savent très bien que le facteur environnement est un facteur limitant pour leur développement. D'où la mise en place au sein de syndicats que nous contestons tous de «Monsieur Environnement».

C.B. : La profession agricole dit souvent qu'elle veut bien prendre des mesures anti-pollution mais que ça coûte très cher ?

Y.L. : Ce n'est pas toujours un problème d'argent. A mon sens, il y a avant tout un problème de comportement et de raisonnement. D'ailleurs si on parle de fertilisation «raisonnée», c'est bien la preuve qu'il y a eu une fertilisation «irraisonnée». On

voit avec l'élevage «hors sol», le mot veut bien dire ce qu'il veut dire, la production de déjections animales qui n'ont plus de rapport direct avec le sol. Autrement l'agriculture produisant des déjections qui permettent à leur tour de produire des fourrages et des cultures, qui à leur tour étaient en partie consommés par les animaux. Il y avait un cycle naturel. Avec le hors-sol on rompt cet équilibre. D'où la pollution générée par les déjections en excédent. On n'a pas su donner un développement économique qui a des incidences sur l'écologie. Je ne pense pas qu'un pays au fort développement économique mais qui ne sait pas maîtriser son environnement, est un avenir serein.

C.B. : Il n'y a pas que l'agriculture qui pollue ?

Y.L. : Bien entendu. Au cœur des débats aujourd'hui, c'est le problème de la pollution d'origine diffuse qui est vraiment d'actualité. Nous ne vivons pas que les agriculteurs. Nous n'oublions pas le rôle des collectivités locales qui ont des manques en matière de stations d'épuration. Il vient d'y avoir confirmation ces jours-ci, de jugements concernant 3 mairies d'Ille-et-Vilaine qui n'ont pas su mettre en place des stations d'épura-

tion opérantes dans leurs communes. C'est bien la preuve qu'«Eaux et Rivières» ne s'occupe pas que des agriculteurs.

C.B. : Le fait de siéger dans certains organismes au niveau du Conseil Général des Côtes d'Armor ou au sein du GALCOB en Centre-Bretagne ne vous oblige-t-il pas à éduquer votre discours par rapport au modèle agricole que vous rejetez par ailleurs ?

Y.L. : Disons que c'est un peu le débat actuel à «Eaux et Rivières». Les industriels commencent à répondre à nos critiques. Un certain nombre de députés sont en cours sur le traitement du lisier. Faut pas rêver ! Ce n'est pas encore demain qu'ils seront opérationnels. Parallèlement à cela il faut voir les corollaires liés au développement du hors-sol et leur impact sur l'environnement. Sur le traitement des ateliers hors-sol on ne voit pas encore arriver la totale désolidarisation du sol et de la production. Leurs défenseurs entendent bien conserver le sol comme étant un moyen de recyclage de leurs déjections. Si tant est que l'on arrive à résoudre le problème de l'azote resteraient encore le problème des pesticides, comme pour la culture du maïs, par exemple. Or, cette culture ne laisse aucune chance au plan de la qualité de l'eau.

C.B. : Quel est votre sentiment sur le plan «Bretagne Eau Pure 2» ?

Y.L. : Il y a une évolution positive dans la mesure où le programme «Bretagne Eau Pure 1», que j'ai eu le meilleur jour de prononcer «Bretagne Eau Purin», avait été mis en place pour répondre à deux problèmes principaux. L'assainissement collectif et l'irrigation et la question agricole. Sur le premier point il y a eu des effets bénéfiques et c'est tant mieux. Mais sur l'aspect agricole, on n'avait vraiment pas mesuré l'importance du problème.

En ce qui concerne «Bretagne Eau Pure 2», il est évident pour nous qu'il ne suffira pas de mettre en œuvre les mesures sur quelques bassins versants seulement. Si on veut relever le défi, il s'agit de toucher l'intégralité de la Bretagne. Il est bon de rappeler que la Bretagne a été classée intégralement «zone vulnérable», dans le cadre de la directive nitrates. C'est dire qu'aujourd'hui il faut des mesures sur l'ensemble de la Bretagne. Quand le ministre de l'Environnement est venu pour la nième fois en Bretagne, nous avons dit que les mesures prévues sont insuffisantes car ce ne sont pas que quelques zones qui sont concernées.

Les enjeux en Bretagne sont tels qu'il faut des mesures spécifiques à la Bretagne. Or, les mesures que prend Michel Barnier ont vocation nationale. Il faut un plan de reconquête tout à fait spécifique.

C.B. : Qu'en est-il de la responsabilité des collectivités locales bretonnes ? Jouent-elles leur rôle en la matière ?

Y.L. : Disons que je ne sais pas qui attend l'autre. Car, s'il est vrai que dans certains départements, il y a des choses qui évoluent favorablement, j'ai le sentiment qu'on attend toujours que le voisin fasse d'abord des efforts.

C.B. : Quelles sont les priorités pour le nouveau président d'Eaux et Rivières ?

Y.L. : Une véritable prise en compte du problème de la pollution. Ce n'est qu'en 89 qu'on entendit les premiers mea culpa de la profession agricole. Comme ce n'était qu'au bout de 5 ans d'activité d'Eaux et Rivières (I.A.P.P.S.B. à l'époque) qu'on avait entendu ceux des industriels de l'agro-alimentaire qui nous disaient qu'il n'était pas économiquement viable de traiter les déchets.

Aujourd'hui je trouve qu'on en est à peu près au même stade dans les débats avec la profession agricole. L'avenir, c'est de les convaincre d'aller plus loin et de mener une réflexion sur le

modèle. Je ne suis pas persuadé que l'avenir d'une agriculture durable passe par son industrialisation. Certains agriculteurs, pas seulement la Confédération Paysanne, mais aussi à la FDSEA en doutent aussi.

Aujourd'hui même avec 200 truites, on commence à se sentir petit, et un petit s'inquiète toujours quand il y a plus gros que lui. Je souhaite que ce débat soit au cœur de l'élection prochaine aux Chambres d'agriculteurs. Nous devons tous ensemble répondre à la question «Quelle agriculture demain ?». Car ça touche toute la population.

(1) Association Pour la Protection des Salmonides en Bretagne.

HUMEUR

Le déserteur.

Lundi 12 décembre 1994. 7 h du matin. Un événement politique important, dont les conséquences seront considérables pour le quotidien des Bretons et des Français, s'est passé hier soir à la télévision : le refus de Jacques Delors d'être le candidat de la gauche à l'élection à la présidence de la République Française. République et Etat dont nous subissons bon gré mal gré, le pouvoir de décision, les séquelles de sa politique sociale et culturelle, sa répression lorsque la contestation se lève. Comme tout homme de gauche, Français, Breton ou nationaliste breton comme moi, j'ai réagi à chaud par des sentiments de dépit, d'amertume, de tristesse.

Entendons-nous bien. Ce n'est pas que je porte haut, dans mon cœur l'homme de Maastricht. Emgann, rappelez-le, a fait campagne pour le non à l'Europe capitaliste (1). Mais c'était le «moins pire» et celui qui pouvait apporter quelques espoirs d'évolution dans cette société où nous vivons mal.

Et surtout, avant tout peut-être, nous avions une chance de ne plus avoir à endurer les faces hideuses de la caste réactionnaire au pouvoir.

L'idée d'avoir à les supporter et à les subir 7 ans me révolte et me révolte.

Le choc a été brutal. Ce matin il est encaissé et la fibre militante a repris le dessus. La droite capitaliste, raciste et répressive est notre pire ennemie. Il ne faut pas, nous ne pouvons pas lui laisser la porte grande ouverte, car nous en subirons les conséquences. Il faut lutter, et encore lutter pour acquérir de nouveaux droits.

Les arguments de Delors ne tiennent pas la route devant une analyse approfondie.

Son âge ? Et alors ? Un choix personnel ? Lorsqu'on a «donné» 50 années de sa vie à défendre des causes auxquelles on croit, autant aller jusqu'au bout et pourquoi pas jusqu'à la dernière heure, si l'on est utile et efficace dans une fonction et au service de son peuple.

Une «majorité introuvable» ? argument non recevable et d'une logique politique affligeante.

Il faut plus de 50% de voix pour être élu. La majorité écrasante des électeurs n'ont pas de carte de parti. 114 est fluctuant sans compter ceux qui ne votent pas, marginalisés, laissés pour compte, chômeurs et exploités qui, subissant de plein fouet les lois du Libéralisme débridé et du profit maximum, aurait peut-être relevé la tête... Lorsque le nouveau président de la République aurait dissout l'Assemblée comme il en a le droit et pouvoir, pour disperser le panier de crabe droitier et pourquoi pas amener une autre majorité au parlement français.

Delors capitule sans combattre. Rénégat, déserteur ou petit bourgeois cherchant le confort.

Déserteur, c'est sûr. C'est pour cela que ce matin je me suis vite consolé en me disant que, tout compte fait mes sympathies pour le moins pire n'étaient pas bien placées, que ce choix n'était pas le bon et qu'il n'y avait pas à nourrir des regrets éternels. Et, comme dans quelques mois nous n'aurons à nouveau pas d'autres choix en tant que Bretons, que de désigner le moins pire, souhaitons qu'il s'en aille.

7 h 45. Je pars au boulot. SOULAGE.

Yann PULLANDRE

(1) NDLR : Emgann avait appelé à l'abstention «Non à Maastricht, Oui à l'Europe des Peuples».



C.U.A.B : Appel pour une nouvelle région Bretagne

L'espace européen est désormais unifié. Pour les régions périphériques, c'est un risque supplémentaire de marginalisation, mais c'est aussi une chance de développement pour la Bretagne, ce qui dispose de la capacité de profiter de la nouvelle donne et notamment de sa position centrale sur la façade atlantique de l'Europe.

Cela nécessite une stratégie de développement durable et une politique d'aménagement du territoire qui ne soit pas contrariée par l'actuelle organisation territoriale.

En effet, comme le fut la départementalisation, la régionalisation est un acte majeur d'aménagement, cette fois au bénéfice des capitales régionales. Une dynamique de polarisation est lancée au profit de Nantes et de Rennes, ce qui peut être très grave à terme pour l'ouest de la Bretagne.

La meilleure garantie, à la fois de la pérennité de l'alliance Nantes-Rennes, et de la prise en compte des besoins de la totalité du territoire tient dans la constitution d'une région englobant les trois villes principales de Brest, Nantes et Rennes et les villes secondaires de leurs zones d'influence.

La réunification administrative de la Bretagne est une condition-clé d'un aménagement rationnel et équilibré du territoire, car elle seule permet de disposer d'un système fonctionnel sur un territoire cohérent.

Rennes et Nantes ont le plus grand intérêt à long terme à favoriser la dynamique d'une presqu'île dont elles sont, respectivement, les portes continentale et maritime (par la Basse Loire) et des pôles de services qui s'interposent entre Paris et l'ouest breton. C'est un point capital qui crée une communauté d'intérêts économiques entre l'est et l'ouest de la Bretagne.

La participation de la Loire-Atlantique à la nouvelle région est une condition d'efficacité (renforcement de la puissance économique), un gage de cohérence de l'aménagement du territoire au niveau des grands choix (formation, recherche, pôles technologiques, infrastructures de transport...) et un facteur favorable au maintien d'une forte identité régionale.

La nouvelle région de Bretagne, en faisant concorder territoire historique et culturel et espace économique, sera mieux en mesure de jouer un rôle moteur dans l'«Arc Atlantique» et dans l'Europe des Régions. Les avantages d'une organisation structurée de nos forces vives sont tels qu'il est nécessaire de vaincre les pesanteurs et de surmonter les questions de délimitation territoriale, qui peuvent se

régler par négociations entre les parties prenantes.

Les signataires de cet appel demandent aux conseillers généraux et régionaux, aux députés et sénateurs des cinq départements bretons de soumettre à leurs assemblées respectives l'indispensable réorganisation administrative de la Bretagne.

Liste des personnalités signataires de l'APPEL POUR UNE NOUVELLE REGION BRETAGNE

Députés européens : Heribert Barrera i Costa, Neil Blaney, Pedro Cannavaro, Mario Melis, Dorothea Piermont, José Posada, Max Siméoni.

Maires, adjoints et conseillers municipaux

Annick Barré (Laz), Francis Battais (Rennes), Pierre Bourges (Redon), Charles Burel (Scaër), Bernard Cabon (Guimaëc), Marie-Yvonne Caillères (Fougères), Yannick Coraud (St Nazaire), Michel François (Nantes), Jean Gilros (Châteaubriant), Henri Gourmelon (St Malo), Joël Guégan (Lorient), Yves Jardin (Douarnenez), Jean-Jacques Kerouedan (Rennes), Georges Le Meur (Châteaufort), Patrick Pellen (Nantes), B. Poirreau (Châteaubriant), Yves Remond (St Hermin), Christian Savidan (Pleyben), Jean-Pierre Thomlin (Landerneau).

Conseillers régionaux : Pierre Dellignière (Finistère), Mireille Ferri (Loire-Atlantique), Marc Gicquel (Maine et Loire), Claudy Lebreton (Côtes d'Armor), Roger Leprohon (Finistère), Philippe Meyer (Morbihan), Bernard Uguen (Finistère) (...)



Elections présidentielles françaises. Max SIMEONI, candidat

Présenté par la fédération Régions & Peuples Solidaires, nouveau mouvement politique qui entend développer ses activités sur l'ensemble du territoire de la République, Max Simeoni, ancien député européen, sera le candidat de la Bretagne comme des autres régions en butte au centralisme parisien sous ses formes diverses : politique, économique et culturelle.

Pour un vrai pouvoir régional en France et des moyens d'action pour les collectivités locales. Pour l'abolition des privilèges parisiens et l'égalité réelle des citoyens et des régions. Pour une Europe fédérale, c'est-à-dire unie, solidaire et largement décentralisée. Tels seront les principaux thèmes de campagne de Max Simeoni, auxquels l'UDB soutient sans réserve (communiqué de l'U.D.B.).

Christian GUYONVAREC'H porte-parole Comité Breton de soutien à la candidature de Max Simeoni. B.P.203. 56102 Lorient / An Oriant Cedex. Tél et fax : 97.36.12.86.

Xavier Leclercq (Brit'Air) Breton de l'année 1994

Depuis 1977, ARMOR MAGAZINE attribue le titre de Breton de l'année à celui (ou à celle) qui lui paraît avoir le mieux défendu les intérêts économiques ou culturels bretons et avoir ainsi contribué au rayonnement de la Bretagne.

Xavier Leclercq, Breton de l'année 1994 PDG de Brit'Air depuis 1972, il a toujours été un passionné du développement régional.

Quand, en 1968, il devient secrétaire général adjoint de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, ses premiers dossiers concernent la création de Brittany Ferries, les problèmes de la SNCF et de l'annexe B Ter.

Brit'Air, au début de 1974, n'est qu'une toute petite compagnie d'avion-taxi qui affectue quelques vols et n'emploie qu'un mécanicien et deux pilotes.

Vingt ans après, la compagnie bretonne assure une moyenne de 130 vols quotidiens par son propre compte mais aussi celui d'Air France et Air Inter et emploie près de 500 personnes dont 300 en Bretagne.

Mais ce qui est remarquable dans cette époque, c'est la fidélité d'un homme à sa région : pour lui, l'identité d'un pays est un atout qui ne doit pas être sacrifié au nom d'une mode ou d'un quelconque intérêt commercial.

Morlaix et la Bretagne continuent de bénéficier de la croissance de l'entreprise.

Et ce n'est pas demain que la compagnie abandonnera les emblèmes qui sont les siens : le triskell et l'hermine.

En faisant de Xavier Leclercq le 13ème Breton de l'année, les lecteurs d'ARMOR MAGAZINE ont voulu, bien sûr, saluer l'homme entreprenant et le créateur audacieux mais aussi le Breton fidèle.

LES TREIZE BRETONS DE L'ANNEE 1977. Yves ROCHER, 1978. Glenmor, 1979. Louis LICHOU, 1980. Annie CARVAL, 1981. Per DENEZ, 1982. Louis LE PENNEC, 1983. Edouard LECLERCQ, 1984. Loïc CARADEO, 1989. Vincent BOLLERE, 1990. Koffi Yamgane, 1991. Jean-Yves COZAN, 1993. Alain STIVELL, 1994. Xavier LECLERCQ.

DU REUZ DANS LES C.R.O.S.S.

Les hôpitaux publics de proximité en danger.

La Fédération «Nationale» des maternités des hôpitaux publics de proximité (FNHPP) se mobilise pour venir en aide aux maternités menacées de fermeture.

Pas de semaine sans article de presse nous ressassant les objectifs pour 5 ans : réforme hospitalière, nouvelle carte sanitaire, restructurations... le tout sur fond de sécurité et de coût.

Les ancrées montent brusquement : moins de 200 accouchements... moins de 300... moins de 500...

Pendant ce temps, Pasqua nous fait miroiter son grand débat national sur l'aménagement du territoire : il s'agit «d'assurer la solidarité Nationale, l'égalité des chances entre les citoyens ou qu'ils résident».

Et le C.R.O.S.S. de renchérir : «hôpitaux pôles de référence, pôles d'équilibre, pôles de proximité».

La FNHPP a décidé de lever le voile pudique de dame Technocratie : la dame est dure : elle concentre et désertifie, elle surmédicalise et déshumanise.

- Concentrer pour rentabiliser : on concentre en fermant les maternités rurales et semi-rurales ; ce qui entraîne le phénomène de désertification par effets en chaîne : on accélère un processus en cours, au lieu de le ralentir. Dans le même temps, on a une hyperurbanisation avec comme conséquences : chômage, délinquance, drogues...

- La santé ne sera pourtant jamais un produit marchand : en effet, l'heure de soin n'équivaut pas à une heure de main-d'œuvre normale : il faut prendre en compte la prise de contact, les explications données pour faire accepter certains soins, écouter le patient. Si on réduit la durée du soin au-delà d'un certain seuil, cela aura des conséquences sur la surveillance médicale que tout patient est en droit de trouver quand il est hospitalisé.

- Hypermédicaliser : véritable fascination technologique : la maladie prend le pas sur le malade ; processus «à l'américaine» avec obligation de résultats.

CONSEQUENCES :

- Perte de la notion de Solidarité «Nationale» : les usagers des campagnes sont dévalorisés par rapport à ceux des villes. L'égalité de tous face aux soins, s'efface.

- Deshumanisation au niveau de la naissance : peu ou pas de «disponibilité» aux femmes (peu de dialogue et de communication).

L'ARGUMENTATION DE DAME TECHNOCRATIE.

«La sécurité» = faux.
Dans les petites maternités, la sécurité maternelle et infantile a été **fallacieusement** déformée par les défenseurs des grandes structures : dans l'enquête de l'INSERM, les causes de décès maternels sont liées à l'état des gestantes et non liées à la structure hospitalière.

En fait, c'est le contraire, il y a plus de sécurité dans les petites structures, car :

- la concentration augmente le risque infectieux ;
- l'éloignement de la structure augmente la mortalité et la morbidité néonatale, la prématurité, les accidents maternels.

C'est pourtant ce rapport sur la sécurité qui a permis de fermer des petites maternités qui étaient aux normes de sécurité : ON DOIT FERMER 5 000 LITS EN FRANCE...

«Le coût» = faux.
La prématurité et le handicap liés à la naissance coûtent **0,5% du budget** de la sécurité sociale en 1988.

Le coût de la maternité représente **4,5% de l'enveloppe «nationale»** sécurité sociale.

«Réduire les lits de maternité c'est vouloir faire maigrir une femme maigre».

- Les frais de transports, conséquence de la fermeture de certaines maternités, vont augmenter beaucoup.

- Plus une structure est importante, plus elle

est difficile à gérer : **augmentation des frais administratifs** et de l'encadrement administratif **aux dépens du personnel soignant.**

50% du coût de la sécurité sociale est «avalé» par quelques CHU.

La construction de grandes structures publiques obstétricales sera peu rentable et laisse à l'abandon des maternités de proximité neuves ou presque ; véritable gâchis financier.

Certains élus aussi (des maires, présidents des Conseils d'Administration des hôpitaux) ont dénoncé la restructuration proposée par le SROSS.

Les maires d'Hennebont, Lorient et Quimper, traitent d'injuste et mément à l'impasse le projet gouvernemental.

Ils y répondent par le projet d'un établissement unique mais multisites.

Un de leurs soucis principaux, est le maintien de l'emploi sur les 3 sites.

En effet, la structure hospitalière restera, devrait rester en tous cas, un grand créateur d'emplois : on ne peut réduire le personnel soignant ni le remplacer par des machines.

Les conditions de travail du personnel soignant se dégradent :

- réduction des effectifs : non remplacement de certains temps partiels et de certains départs en retraite ; des postes sont ainsi «gelés» car le taux supplémentaire du budget est insuffisant ; cela atteint en particulier le personnel technique de l'établissement ;
- augmentation inquiétante du nombre des CES qui sont mis sur les postes «gelés» : il s'agit de contractuels non qualifiés, peu payés, on est en pleine illégalité par rapport aux statuts de CES ;
- le personnel absent est de moins en moins souvent remplacé ; le budget «remplacement» est utilisé ailleurs... et on rappelle le personnel sur son temps de repos et de congé ;
- des «audits» chèrement payés et des réunions où on fait travailler le personnel sur des «projets de service»... ainsi le personnel se sent concerné et motivé ; mais la réalité est d'autant plus dure à avaler car jamais les résultats de ces travaux ne sont concrétisés dans le sens des propositions de la base... C'est autant de gagné pour éviter des revendications...

Marie

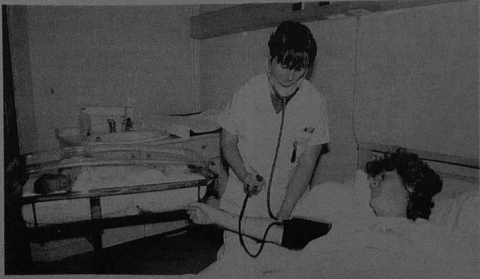
* C.R.O.S.S. : Centre Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale.

* S.R.O.S.S. : Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Sociale.

* pôle de référence : hôpital le plus important dans le secteur, ex : Quimper, Brest, Vannes, Lorient...

* pôle d'équilibre : hôpital ayant une maternité, une pédiatrie, des services spécialisés en médecine et en chirurgie (ex : pneumologie, cardiologie...)

* pôle de proximité : hôpital pratiquant une médecine et une chirurgie polyvalente et ayant un service de maternité dans certains cas, mais n'ayant pas de pédiatrie ni d'équipement lourd.



6 Emgann/Combat breton n° 109

F.M.C. - Quimper

Une usine sans patron !

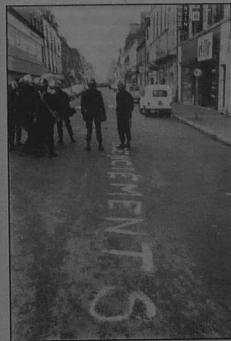
Anciennement Mathers et PATT, F.M.C. fabrique des machines très performantes pour les différentes cueillettes (petits pois, haricots, vendange, etc.). Quatre vingts salariés très qualifiés y travaillent. L'usine a été rachetée en 1989 par le géant américain (20 000 salariés), F.M.C.

Dès le début les salariés sentent un coup fourré, on affaiblit la structure financière en ponctionnant 7 millions de dividendes dès le rachat.

F.M.C. restructure au niveau mondial, 8 000 emplois supprimés et... 41 millions de dollars de bénéfice en 93 !! quand même !!

«F.M.C. ne nous a rachetés que pour prendre notre technologie et éliminer un concurrent», disent encore les salariés.

En effet, le groupe a décidé de transférer la production des cueilleuses et vendangeuses en Angleterre. Les salariés, tous unis, décident de se défendre et de lutter pour préserver leur emploi à Kemper. Le tribunal statuera le 22 décembre et en attendant l'usine tourne, sans



F.M.C. un conflit social pas comme les autres, et pour l'instant sans l'intervention des C.R.S. !

Y. MEVEL

patron !! Le juge a déjà prononcé le gel des licenciements.

Une expertise comptable atteste de la viabilité de l'entreprise.

Plutôt que la grève classique, les salariés de F.M.C. ont choisi une méthode de lutte originale : «l'occupation productive». Tout le personnel est au travail, du bureau d'études au soudeur. Les commerciaux ont entrepris de contacter leurs clients fidèles, des commandes sont enregistrées... Une reprise dans ce secteur industriel est même ressentie... Il y a du travail pour un an, au moins.

Selon le juge des référés, «la délocalisation partielle de l'entreprise (un service commercial demeurerait à Kemper, mais pour combien de temps ?) repose sur un choix stratégique, sans justification économique au niveau des sites».

Que feront les capitalistes américains devant cette détermination ? Sûrs de leurs bons droits et unis pour le meilleur et le pire, les salariés vendront cher leur peau. Il y a des sous dans les caisses. S'il fallait passer par les licenciements un plan social peut être exigé.

Mais ce n'est pas ce qu'ils souhaitent.

«Capioc», autre entreprise métallurgique de Kemper vient de licencier 40 ouvriers. Là, on délocalise à l'est. Il y a peu de chances de retrouver du travail dans cette branche à Kemper.

Malgré les discours saporifiques de Balladur, le chômage augmente partout en Bretagne.

Conservé les emplois et le savoir-faire des Bretons devient une priorité absolue.

Dans ce conflit, les salariés bretons auront démontré leur détermination et fait preuve d'une conscience professionnelle remarquable... et

remarquable jusqu'aux journaux télévisés parisiens. Bel exemple à méditer.

GREVE AU CENTRE DE KERPAPE.

Tous les Bretons ont entendu parler de ce centre de rééducation des accidentés de toutes sortes venant à Kerpape pour essayer de recouvrer quelques moyens d'autonomie fonctionnelle après l'accident ayant brisé leur corps et atteint durement leur moral.

Ce centre est cité en exemple en France et dans le monde, et on n'y compte plus les visites de personnalités venant observer les techniques employées et les résultats obtenus. Le personnel y est particulièrement qualifié, et travaille, aux dires des patients, d'une manière admirable.

Une grève de plus de 80% du personnel dure, pour les salariés.

Sacrifice, sacrifice, nous dit-on toujours...

Estimez-vous heureux d'avoir du travail... Au bout de 5 à 6 ans sans augmentation, cela fait long, trop long. Les revendications ne sont pas prises en compte.

C'est donc l'augmentation ou la grève pour des négociations.

Le dialogue est difficile. Mais la mobilisation est très forte. Encore des patrons technocrates qui n'ont rien compris aux conditions de travail, physique et moral, d'une catégorie de personnel tellement dévouée et efficace dans son rôle de rééducation, qu'on oublierait presque de les payer.

SOUTIEN D'EMGANN AUX OUVRIERS J.B. MARTIN (Fougères)

EMGANN, mouvement socialiste breton de libération nationale apporte son soutien aux ouvriers de J.B. MARTIN, menacés de licenciements.

EMGANN constate qu'à son habitude de la capitalisme français et le patronat après avoir fait le maximum de profit sur le dos des ouvriers bretons s'en vont maintenant exploiter des mains d'œuvre moins coûteuses et moins revendicatives dans d'autres pays, laissant à la rue des gens qui leur ont donné des années de leur vie.

EMGANN estime que ce n'est qu'en transférant les pouvoirs de décisions en Bretagne et aux Bretons que ceux-ci sauront le mieux gérer ce genre de situation.

Pour EMGANN,

le porte-parole du Pays de Fougères

Emgann/Combat breton n° 109 7

UNE PREMIERE DANS L'ENSEIGNEMENT DU BRETON. DIWAN public et privé font front commun.

Dès 1979, Diwan mettait en place les premières classes maternelles en langue bretonne. En répondant ainsi à une demande parentale pressante, Diwan assurait un service public que l'Education Nationale refusait toujours de prendre en charge.

Le développement rapide de Diwan favorisait en juin 1982 la publication d'une circulaire ministérielle (Savary) qui tentait de répondre, au sein de l'Education Nationale, à une demande parentale que celle-ci ne pouvait désormais plus ignorer.

Si cette circulaire tentait de canaliser la demande vers un enseignement facultatif (initiation) ou optionnel, en élargissant les mesures prévues par la loi Deixonne de 1951, elle envisageait enfin :

- «Les conditions dans lesquelles pourraient être créées des classes expérimentales bilingues tenant compte des expériences déjà engagées...»

En tout état de cause, le texte s'en remettait, quant au type d'enseignement (du ou en breton), à l'expression d'une demande parentale.

Il s'est avéré aussitôt que la demande exprimée se concentrait sur la création de classes bilingues.

Contrairement de répondre à cette demande imprévue, l'Education Nationale acceptait alors l'ouverture de quelques classes bilingues, reconnaissant ainsi le bien-fondé du choix tracé par Diwan.

Avec quelques années de retard, l'Enseignement Catholique créait à son tour ses premiers postes bilingues.

13 ans après la publication de la circulaire Savary, l'enseignement bilingue est devenu une réalité que personne ne peut plus ni ignorer ni minimiser.

Pourant

- Aucune disposition juridique (décret, arrêté, circulaire...) n'est venue, depuis, reconnaître son existence et lui donner les moyens de son développement.

- Les ouvertures de classes ne découlent jamais de l'initiative des institutions (IA ou DDEC) et c'est au compte-gouttes qu'elles répondent à une demande parentale qui doit remuer ciel et terre pour se faire entendre. Ces blocages cherchent actuellement une excuse dans le manque d'enseignants bilingues... Mais comment accepter que depuis 1982 on n'ait pas eu le temps de programmer une formation en rapport avec la croissance prévisible ?

- Certaines IA et les DDEC feignent d'ignorer que c'est bien une demande d'enseignement bilingue qui s'exprime : c'est-à-dire de classes où le breton n'est pas réduit à un objet d'enseignement mais où il est langue de l'enseignement et de la vie de la classe. Une fois encore cette demande est confondue avec des propositions d'initiation laissées à la seule bonne volonté de chaque enseignant. Leur mise en œuvre, très variable ne peut être quantifiée, ni surtout, évaluée.

On constate, au passage, que dans les Pyrénées Atlantiques (Ipar-Euskadi), l'Inspection Académique a depuis longtemps pris la mesure de la demande réelle en transférant progressivement les moyens affectés à l'initiation (une quinzaine de postes de maîtres itinérants de basque) vers l'enseignement bilingue.

- Le Contrat qui lie Diwan à l'Etat prend en compte 63 postes sur les 72,5 existant à la signature de cette convention, mais refuse d'envisager la création de nouveaux postes. Ainsi, c'est le droit à la croissance et à la formation de nouveaux enseignants qui est aujourd'hui refusé à Diwan.

Aussi posons-nous ces 3 questions :
 Quand l'Education Nationale et l'Enseignement Catholique cesseront-ils de minimiser cette demande et de se réfugier derrière des alibis qui masquent mal une politique d'émiettement des moyens incohérente pédagogiquement ?
 Quand acceptent-ils d'accorder à l'enseignement bilingue les moyens de

son existence et de son développement (postes budgétaires, formation...)?
 Quand le droit à la croissance sera-t-il reconnu à Diwan ?

Les chiffres ne sont-ils pas suffisamment éloquentes ?

Le taux de croissance en effectifs de Diwan, qui avoisinait les 20% il y a 2 ans se maintient à 13% cette année malgré les obstacles mis à son développement ; celui des classes bilingues publiques est cette année de 18%, et celui des classes bilingues catholiques du Morbihan, de 90% ! (soit environ 2 650 élèves tous systèmes confondus).

Lorsqu'on rapporte ces chiffres à la baisse des effectifs d'élèves en âge primaire dans l'Académie de Rennes, et en particulier dans le Finistère, Morbihan et Côtes d'Armor, on mesure encore mieux leur signification.

Mais cette croissance est bien inférieure à la demande exprimée et surtout potentielle :

1. Si la pression parentale a pu obtenir de la DDEC du Morbihan l'ouverture de 5 nouveaux postes cette année (soit 4 nouveaux sites), aucun poste de remplaçant et de formateur n'a encore été créé.

On peut aussi se demander comment l'Enseignement Catholique envisage de répondre aux intentions d'ouverture à la rentrée 1995 car pas moins de 13 postes seront alors nécessaires (7 dans le Morbihan, 5 en Finistère, 2 dans les Côtes d'Armor et 1 en Ile-et-Vilaine). Les DDEC du Morbihan et du Finistère n'ont mis en

place aucune formation initiale. Les seuls stages de formation continue sont ceux destinés aux maîtres bilingues déjà en poste et relèvent de l'initiative des parents de DIHUN-56 !

2. Dans l'Education Nationale, après les demandes d'ouvertures insatisfaites (Redon, Guéméné...), l'absence de postes de remplaçants et de formateurs à Rennes et dans le Finistère, on peut à nouveau craindre une réponse minimaliste à la rentrée prochaine. Dans le Finistère ou 4 nouveaux postes pourraient être nécessaires, le questionnaire de l'IA fait apparaître une volonté d'aiguiller la demande vers des propositions inadéquates du type initiation. Quant à l'IIJFM, son système de recrutement ne permet toujours pas de répondre aux besoins : alors que 20 nouveaux enseignants bilingues seraient nécessaires chaque année, il n'en aura formé que 4 au cours des 3 dernières années !

3. Diwan, privé du droit à la croissance, doit assurer au péril de son équilibre financier la formation de 10 stagiaires par an dans la perspective d'une croissance régulière de ses effectifs et d'une nouvelle ouverture annuelle.

C'est pourquoi nous réclamons :

- La reconnaissance du droit à la croissance de l'enseignement bilingue par la prise en compte de la demande parentale active.

- Une politique de formation initiale et continue des enseignants adaptée à cette demande.

- La création de nouveaux postes d'enseignants bilingues

- sur les dotations budgétaires existantes et par rapatriement des moyens retirés à l'école bretonne au nom du «redéploiement national» de ces moyens,
- sur la base de 13 élèves par classe pendant une période probatoire de 3 ans, pour un nouveau site en maternelle.

18 ans après la création de la première classe Diwan, 12 ans après la circulaire Savary, l'enseignement bilingue n'a toujours pas de statut

- reconnaissant son existence,
- prenant en compte ses développements,
- garantissant sa légitimité.

1995 sera-t-elle ENFIN l'année du respect du choix culturel et éducatif de parents sans cesse plus nombreux : celle de la RECONNAISSANCE JURIDIQUE DU DROIT A L'ENSEIGNEMENT EN BRETON et du respect par la France des CONVENTIONS INTERNATIONALES relatives aux droits linguistiques des minorités ?

Nos associations s'engagent ensemble à n'épargner ni leurs forces ni leur imagination pour y parvenir.

Kemper, le 10 décembre 1994



Tous les acteurs de l'enseignement bilingue étaient réunis samedi à Quimper (O.F.)

DIWAN EN MORBIHAN. Un nouveau collège en 1996

Avec environ 1250 élèves scolarisés de la maternelle à la seconde, Diwan poursuit sa croissance au rythme soutenu d'environ + 15% annuels. Le premier collège, ouvert en 1988, accueille cette année 159 élèves au Relecq-Kerhuon, près de Brest (y compris les 18 lycéens qui viennent d'inaugurer la toute première classe de seconde).

Diwan étant présente sur l'ensemble de la Bretagne, la demande d'autres collèges suit la croissance dans les Côtes d'Armor, en septembre 95. Au sud-est, la croissance est forte également sur une zone couvrant le Morbihan mais aussi la Loire-Atlantique et jusqu'au sud-est finistérien : plus de 310 enfants y sont scolarisés par Diwan, ce qui représente un potentiel suffisant pour envisager l'ouverture d'un collège en 1996.

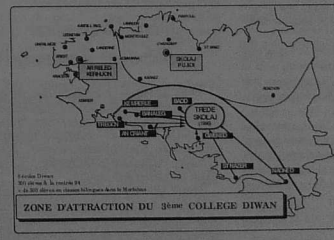
8 ECOLES ASSOCIEES AU PROJET
 Les parents des huit écoles de cette vaste zone se sont donc regroupés en une association, créée en février 94. Trade Skolaj Diwan pour «Troisième Collège Diwan», qui s'est donné pour but de réunir les conditions nécessaires à l'ouverture effective d'un collège en septembre 1996.

L'implantation n'est pas encore fixée et dépend des contacts qui se nouent en ce moment entre l'association, le Conseil Général du Morbihan et les collectivités susceptibles d'accueillir ce projet.

Cependant, la zone d'implantation «idéale» est volontiers située sur la zone médiane Vannes - Auray - Lorient permettant aux élèves des écoles les plus éloignées (Trégunc et Nantes) d'y accéder sans trop de difficulté.

La recherche portera sur des locaux permettant l'extension progressive du collège et de son internat : plus de 130 collégiens le fréquenteront en 2000-2001, la plupart, vraisemblablement, en semi-internat (3-4 nuitées par semaine), la vie au collège étant intégrée dans la pédagogie des collèges Diwan comme en témoignent les 144 internes sur 159 du collège du Relecq-Kerhuon ! Les districts de Vannes et de Lorient, ainsi que le Syndicat d'Auray, ont donc été contactés en ce sens.

UNE ETAPE IMPORTANTE POUR LE MORBIHAN
 L'histoire s'accélère concernant l'enseignement du breton dans le Morbihan, tant pour la filière Diwan que pour l'enseignement public ou privé : plus de 500 élèves fréquentent cette année des classes bilingues !



L'ouverture du troisième collège Diwan dans ce département confirmera ce passage à la vitesse supérieure en apportant aux élèves déjà bilingues la possibilité de poursuivre leurs études en tenant compte de leurs acquis et de leurs facultés à maîtriser d'autres langues.

GOUEL DIWAN E KEMPERLE

Grande fête Diwan à Quimper le 21 janvier 1995 : colloque, rassemblement, concert et fest-noz de soutien aux écoles qui rencontrent des difficultés croissantes (Baod, Kemperle, Tregon...) avec leurs municipalités depuis la signature du contrat d'association. Contact : 98 71 70 16

La ligue des droits de l'homme ne soutiendra plus Diwan

Au sujet de Diwan, ils (les membres de la section Françoise Bosser de la Ligue des Droits de l'Homme) considèrent qu'il s'agit, désormais, d'une école privée et que la ligue ne lui apportera pas son soutien» (Ouest-France, page «Kemperle», 23 XI 1994).

Cette «rare» prise de position de la section Kemperle -Kouk Kerne de la Ligue des Droits de l'Homme- appelée de notre part, les remarques suivantes :

1) il y a quelques années, la L.D.H locale avait apporté son soutien à Diwan qui a dû, depuis, accepter de devenir une école privée sous contrat du fait du refus du pouvoir français (Mitterrand et gouvernement P.S. autrefois, Mitterrand et gouvernement de droite aujourd'hui) d'intégrer Diwan dans le service public d'éducation.

2) à notre connaissance -mais c'est avec plaisir que nous accepterions un démenti- la Ligue des Droits de l'Homme n'a pas revendiqué le droit pour les enfants vivant en Bretagne :

- à une initiation à la langue bretonne dans le cadre du service public d'éducation, initiation qui se fait effectivement à Kemperle mais dans des conditions difficiles, en tout cas dans une époque récente (voir Ouest-France du 6 octobre 1986).

- à un enseignement en langue bretonne dans le cadre du service public d'éducation, enseignement qui n'est pas proposé pour le moment dans le secteur Kemperle-Kouk Kerne ;

3) à notre connaissance, la Ligue des Droits de l'Homme ne demande pas la ratification de la Charte Européenne des Langues Régionales et Minoritaires par la France,

4) de même, elle ne demande nullement le respect par la France des dispositions du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (O.N.U., Genève 1976) et de la Charte Internationale relative aux Droits de l'Enfant (O.N.U., 1990) qui l'obligent à respecter les droits des minorités linguistiques.

5) il est intéressant de constater en la matière que la Ligue des Droits de l'Homme se retrouve à ce sujet aux côtés du gouvernement français contre l'Organisation des Nations Unies et son organisme spécialisé, le Comité des Droits de l'Homme, où de vives critiques ont déjà été exprimées par les délégués de différents pays.

6) il serait enfin intéressant que la centenaire Ligue des Droits de l'Homme -qui existe dans le secteur de Kemperle-Kouk Kerne depuis soixante ans- fasse connaître son bilan en matière de défense du droit des Bretons à leur langue, si bien sûr elle considère qu'ils y ont droit.

Pour STOURM AR BREZHONEG, Le Secrétaire, KLAOD AN DUIGOU

Emgann répond à la Ligue

«Le Comité Emgann Kemperle tient à réagir suite aux positions prises par la section Françoise Bosser de la Ligue des Droits de l'Homme : si le mouvement breton progressiste n'a jamais eu grand chose à attendre de la «Ligue des Droits de l'Homme» (l'Homme Breton existe-t-il ?), nous nous interrogeons cependant sur l'actualité des prises de position de cette dernière concernant Diwan et les hébergements de Basques.

Celles-ci sont pour le moins à caractère réactionnaire et sentent fortement le téléguidage. Nous nous posons la question : «A qui profite le crime, surtout en ces temps pré-électoraux». Pourquoi soudainement un tel regain de nationalisme français, lorsque les 2 sujets en question sont à l'affiche depuis des mois voire des années».

EMGANN Kemperle



Strollad «Ar Vreudeur Diwan» e gouel Sked e Brest (foto Louis Blonce)

BRETON A L'ECOLE. Quand l'inspection académique dissuade.

«Afin d'évaluer à sa juste mesure ce que souhaitent les familles du Finistère en matière de langues et de culture bretonnes à l'école, veuillez éventuellement répondre au questionnaire suivant», écrit M. Roux, Inspecteur d'Académie dans le courrier adressé aux parents

Après avoir proposé des hypothèses «d'enseignements» du breton à raison de 0,5 à 1 h par semaine (III) il précise : que si cet enseignement a lieu dans le temps scolaire, il s'effectuera en diminuant le temps consacré aux autres disciplines.

Cette circulaire de l'inspection académique du Finistère n'a pas soulevé les réactions critiques que l'on pouvait attendre.

La nouvelle association finistéenne «an nerzh nevez» (regroupant des élus de toute tendance pour la défense de la langue et la culture bretonne) a même

trouvé cette enquête positive (sic) aux dires de son président J.Y. Cozan (O.F. 29 novembre).

Et pourtant l'hypothèse n° 2 est présentée de manière scandaleuse. Et ce n'est pas un hasard. C'est cette hypothèse qui risquait d'avoir pour l'instant, le plus d'adhérents.

- Dire aux parents que pour une heure de breton leurs enfants auront une heure de moins de maths, de français ou d'histoire, ne peut que les pousser à choisir une autre option ou à ne pas répondre.

- Dire à tous ceux des campagnes, tributaires des transports scolaires, que cette heure pourrait se faire en dehors des horaires normaux, c'est aussi aller droit au refus.

Circonstance aggravante : aucune information n'a été donnée aux enseignants et aucune aux parents.

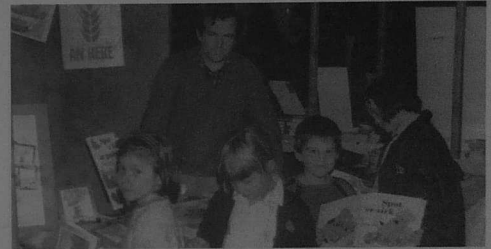
Emgann demande donc le retrait de cette circulaire d'enquête et son remplacement par une autre, établie en concertation avec les associations de parents, les enseignants de breton (et éventuellement les autres).

Hag a nevez gant An Here ?

Troc'h-kaoz gant Marsial Menard.

E-mesk an embannerien bet pedet da zont da zispakañ o levrioù e Kemper da gever eil Salons Liesyezhek evit ar Vugale : Marsial Menard, rener an ti-embann AN HERE.

Un tamm brav a hent a zo bet graet gant ar stal abaoe ma oa bet lañset da bourchas levrioù evit ar vugale o larempred ar skolioù Diwan er penn-kentañ. Hag a nevez gant AN HERE ? Ar geriadur holl-vrezhonek kentañ a benn miz genver ha levrioù embannet e galleg. Peadra da vont da atersin mest SPOT.



Marsial Menard gant ul lodig eus lennenen An Here

C.B. : Petra 'zo kaoz ma 'z oc'h krog da c'hoari gant ar galleg ?

Marsial Menard : Pezh 'zo sur n'eo ket evit pirivikaat al lennegezh c'hallek rak tud awalc'h a zo o plediñ gant evit ma yalen me d'ober war dro. Ar pezh eo, un ti-embann brezhonek, da vitanañ er mod ma vezant renet bete-vremañ a veze kaset en dro gant tud a youl vat. Gant An Here, em aus klasket micheretaat an traoù, da lakaat tud d'ober o micher eus al labour-se. Daut omp a benn a drugarez da galgiz a skoazeloù a chell dont a-berzh an departamant, ar ranvro, Pariz pe Europa. Met chom ingal da c'hortoz yalc'hadoù evel-se n'eo ket an dra yalc'husañ zo tout evit dazont amreizh ar stal.

Ret eo soñjal peil en arak evit gwelout hag-eh e chelle degouezhout e vefe troc'hel ar c'hog ha ne redre mui an dra, da lavaret eo ar moneiz. Hag an ti d'an dra. Ar brezhoneg er stad memañ a zo mat awalc'h evit magañ ul lenne-mañ a vefe hini an dud det pe an dud vias, met n'eus ket trawalc'h a dud o lenn evit magañ dazont amreizh an ti-embann. Diwar an dra-se e rankan c'hoat gant unan eus ar yezhoù a zo c'hoazh er vro, da lavaret eo ar galleg.

C.B. : Peseurt re ?

M.M. : N'eo ket eveljust n'eus forzh peseurt levrioù galleg. Levrioù o lennañ da Vreizh, sinus, savet mat, war ne vern peseurt tachenn e vefe.

C.B. : Perak kregiñ gant Fanch an Uhel ?

M.M. : War meur a zigarez. Da gentañ, un toul-lad bloavezhioù 'zo em boa graet me un tamm labour diwar benn Fanch an Uhel. Da embann ar skidoù brezhonek a oa manet kouset e levrabuog Kemper hag e levrabuog Roazhon. Lod kaer anezho ne vezent ket kavel ken war ar marchad e galleg paogwir, abaoe embannadur Maisonneuve hag all ne veze ket kavet netra ken. Dao gouzout ivez e vo a benn ar bloavezh a zeu kant vloaz ma vo bet marvet Fanch an Uhel. Un digarez kaer evdond da reiñ lare d'un embannadur gallek a li an Here. N'eo ket un embannadur hepken peogwir ez eo ur c'henembannadur gant Mouladurioù Hor Yezh hag an Here.

C.B. : War ar stern ul levr nevez diwar benn an anvioù-lec'h ?

M.M. : Kalz a dud a labour evit ar wech war kement a denn d'al lec'h-anvioù e Breizh. Un dachenn m'eo krog ar brezhoneg ivez da c'houm e winoù da vezañ ur yezh ofisiel. Muoñch-mui e vez gwelet panelloù-hent a drugarez da STOURM AR BREZHONEG. Ar stourm 'zo bet gallec'h da zont a benn anezhañ ivez a drugarez da labourioù a zo bet graet gant tud gouziek war an dachenn-se. En o zouez Erwan Vallerie en doa kinniget un dezenn un nebeud bloavezhioù zo e Skol Veur Roazhon. A benn ar fin ez on an em glevet gant da lakaat e levrioù da zont er-maez a benn ar bloaz a zeu. Gant se e chello an dud o deus da gefridi reiñ ur stumm brezhonek d'al lec'h-anvioù a zo e Breizh kavout aze danvez d'ober o soñj evit reiñ ur stumm reizh d'an anvioù.

C.B. : Lezomp a gostez ar yezh daonet-se da gomz eus an embann e brezhoneg !

M.M. : N'ouzont ket hag ur ger bannak e-lec'h ar ger labour a zo evit ober anv eus ar mod-buhez emampo o ren bremañ e li AN HERE... Oc'h echuiñ ur pezh labour a zo krog abaoe 7 vloaz 'zo : ar geriadur holl-vrezhonek a zo just a walch war an echu. P'en em gaver e dibenn ur pezh embadenn evel-se ez eus atav traoù bihan da beurlab. An traoù bihan-se a ya armer ganto forzh pegement. Emaomp bremañ o peurlgozhañ hag e dibenn miz genver 1995 e vo gwelet o tont er-maez ar geriadur holl-vrezhonek kentañ a verko ur bazenn istorel e istor ar yezh. Ret eo gouzout ez eus c'hoazh meur a yezh a zo sañset krefhoc'h a fed stlud eget ar brezhoneg ha n'o deus ket an hevelleg geriadur.

C.B. : Peseurt yezh, da skouer ?

M.M. : Yezh Kembre, paneveken. Ni Bretoned a sell ouzh ar yezh gant daougiad ar sul, koulz

lavaret. Padal gwir geriadur holl-gembraek ebet n'eus ket evit c'hoazh ! Bez hor bo ni unan a vo an hini kentañ a vo pezh a vo. Setu da vitanañ un dra 'zo tont da zibenn. Ma c'hell dont er-maez ez eo ivez a drugarez da galec'h a dud o deus rakprenet ar geriadur. Hap o skozek n'hor belec'h gallet ober. Gant an dra-se e komprenan awalc'h ez eus un tamm himezh gante o c'hortoz e taule ar geriadur. N'o deus ket lakaat an archant-se en aner.

C.B. : N'ankouezit ket ar vugale evit aze-se ?

M.M. : Ar vugale n'ankouezan ket, tamm ebet. Ne zisoñjan ket eo evit eo bet krouet hon ti-embann, AN HERE. Evit ar vugale e chellan lavaret ez eus bet embannet er bloaz-mañ muoñch evit biskoazh. En tu all da 20 lev'r 'zo deut er bloaz-mañ.

C.B. : Prenerien awalc'h a zo ?

M.M. : Feiz ! Evit lod e vez kavet muoñch eget evit lod all. Evit «Spot» ha «Tintin» n'em aus tamm kudenn ebet. Ma c'hellen embann nemet an traoù-se ne vefe ket ret din zoken mont da c'houlen yalc'hadoù. Bremañ ez eus levrioù all a c'houlen digant ar vugale gouzout ken mat evel ar romanter. Ar re-se 'zo un tamm mat diaesoc'h da werzhañ. Daoust da se eo holl bouezus kaout ur rummad levrioù fonnus awalc'h da ginnig dar vugale dezho da c'hallout dibab.

E-pad peil hon eus gouzarvet a brezhoneg diwar an nebeud a zibab. Perak ne lenn ket ar re yaouank ? Marteze peogwir ne gaver ket trawalc'h a levrioù a bij dezho. Krog eo bremañ ar skrivagnerien e Breizh da skrivañ evit ar vugale. N'eo ket mul reiñ tramen kement hag ez eus bet graet gant troidigezhioù. Awen ar Vretoned a zo krog da c'hoari evit ar vugale, hag en o yezh, pezh a zo un dra vat.

DIAZOUZOU ISTOREL AN ANVIOU-PARREZ Gant Erwan Vallérie Traité de toponymie historique de la Bretagne

Né en 1944, Erwan VALLERIE, est Haut-Breton par son père (Combourg) et Bas-Breton par sa mère (Moriaix). Il apprend le breton à l'âge de 16 ans. Ancien élève D'HEC, engagé dans la vie économique, il n'hésite pas à 37 ans à redevenir étudiant, quand la première Licence de Breton est créée à Rennes. Titulaire en 1984 de la Maîtrise de Breton et Celtique, il a été reçu en mars 1992, Docteur en Lettres de l'Université de Rennes II Haute-Bretagne.

Fondateur de la revue d'études Sav Breizh (1969-1975), il s'est fait connaître d'abord par des travaux de sociologie politique (théorie de la Nation - 1971) et par plus de 150 articles (linguistique et critique littéraire, en particulier). Mais c'est son ouvrage de géographie historique Communes Bretonnes Paroisses d'Armorique (Beltan 1986) qui a imposé son nom dans le domaine des études bretonnes.

Si les noms de lieu suscitent un intérêt et si, c'est qu'ils gardent l'empreinte de l'histoire. Mais, trop souvent, ceux qui les étudient ne voient qu'à en élucider le sens, au risque de s'égarer dans un exercice de divination. Les travaux d'Erwan VALLERIE, dont cet ouvrage est l'aboutissement, renouvellent ce domaine de recherche. Il ne s'agit pas de conjectures ni même de simple érudition. L'auteur ici est guidé par une intuition épistémologique qui frappe de péremption l'approche traditionnelle.

La THEORIE DE L'EMPRUNT, qu'il a élaborée, pose que la forme revêtue en français par les toponymes bretons est le résultat, non pas d'une altération (déliée ou accidentelle), mais d'un emprunt linguistique, soumis, comme tout échange entre langues, à des lois rigoureuses. Toutes proportions gardées, cette découverte est à la connaissance de la langue bretonne ce que la pierre de Rosette fut aux études égyptiennes.



Pour avoir compris que la toponymie recelait des milliers de mots transmis par le breton au français, l'auteur a mis au jour une masse d'informations grâce auxquelles il est enfin possible d'explorer trois domaines particulièrement mal connus jusqu'alors : l'origine de la langue bretonne, la genèse des dialectes modernes, entre le Xème et XVIème siècles, et les traits distinctifs du breton parlé jadis en Bretagne orientale, cette Haute-Bretagne où il s'est éteint il y a près d'un millénaire. C'est toute la question, si ardem-

PROFOU KALANNA

"Mythes et Légendes d'Irlande", gant Ronan Coghlan.

Kinniget e stumm ur geriadur ez eo bet embannet en Iwerzhon da gentan gant embannadurioù "The Appletree press Ltd". Troet e galleg gant J.J. Hassold emañ kinniget deomp dindan stumm ul levrig brav a-walc'h gant tresadennoù B. Murray. Ne vo ket kavet kontadennoù na mojennoù klok ennan, hogen ur roll gerioù hag anvioù displeget deomp dre benadnoù berr hag aes da lenn.

Un digoradur plijus war Doueedoniezh Iwerzhon eo, zoken n'eman re verr ar raskrid ha ma ne ginnig ket muoc'h a didouroù war un dachenn ken luziet d'ar re n'int ket boas gant an hengoun-se. Re vihan an dastumad-se e-kenver an danvez, pe, marteze, re a anvioù diret en ul levrig na glij ket atav e didi gant ar pezh a zo ennan. Plijus eo memestra.

"Légendes et contes de Bretagne", gant J. Gaucher ha P. Mogueur diwar an hengoun.

Ul levrig bras a-walc'h ha brav kenan, tresadennoù e-leizh, plijus-tre ha livioù kaer. Abostoled leun a fenti, a bajenn da bajenn gant an tresour P. Mogueur. E-kenver testennoù e vo kavet kontadennoù hengounel anavezet mat, ha kempennet en-dro gant J. Gaucher. Lennet e vo : "Marzhin hag an erevent, Mojen Kêr-Is, Pipi Menou hag ar maouezet-elerc'h, An daou soner, Kev ar Gorniganed, Kamigell an Ankou". Plijus ha brav evit an holl, eus 7 da 77 vloaz ha pelloc'h zoken !

ment controversée depuis plus d'un siècle, des rapports entre le breton, le gaulois et le latin en Armorique qui est ici remise en débat.

Cet ouvrage est issu d'une thèse de Doctorat ès Lettres de l'Université de Haute-Bretagne couronnée par un jury qui lui a accordé à l'unanimité la plus haute mention (Très Honorable). Le choix d'Erwan VALLERIE de mener sa recherche en breton en fait, à n'en pas douter, le plus considérable travail scientifique original jamais publié dans cette langue - il est édité ici dans la version bretonne initiale suivie d'une traduction française intégrale de l'auteur.

(Publié en 3 volumes comportant le texte breton de la thèse, le corpus de la thèse, la traduction en français de la thèse. Prix de la souscription 380 FF. An Here, Kergleuz 29480 Ar Releg-Kerhuon)

"La couleur du milieu", pladenn gant Alain Genty.

Ul bladenn a vod warni un niver bras-tre a levezennoù, a-walc'h tost ouzh an hengoun, alies a-walc'h livioù ar broiù pell enno.

Diaes eo reiñ ur sonj resis eus ar bladenn-se ken dishenvel e c'hell bezan a don da don.

Ul levrig kempennet brav, testennoù lies-seurt ennan, kenkoulz testennoù e saozneg ha testennoù o tont eus Bro-China pe India. Testennoù savet gant Dominique Sainz a vo kavet ivez.

Evit pezh a sell ouzh ar vuzisianed, tud anavezet mat holl : J.M. Veillon, J. Pellen, ar vreurder Molard, Y. ar Bihan, T. Garcia, E. Duval, M. Aumont.

Ul bladenn diaes a-walc'h da selaou met pividik-tre hag a laka an dud da brederian.

"Tud... deus Kerne"

gant ar strollad Tud, (T. Beuze, F. Le Rest, E. Ollu) - Akordeons, gitar, bouzouki, oboe, bombard, binioù-kozh.

Ul bladenn sonerezh hengounel da zansal evit echuin. Heuliadoù gavotennoù ar Menez, an Aven, dansoù-plinn, tonioù a Vro-Wened, Scottishes a vo klevet gant tri soner ha muzisian partant war o zachen. Dansoù mestroniel hag ur bladenn enrollet mat ha kempennet gant ur golo kaer. (Un daouenn bet livet gant Sérusier).

Lipet mat eo an tonioù e-kenver mestroniezh ar binvigi hag e-kenver doare da senin.

Domaj eo memestra e vele kement a donioù anavezet.

P. Corlay

(Kinniget eo al levrioù hag ar pladennoù-mañ gant "Coop-Breizh" e Speied)

Lorsque le droit français est obligé de reconnaître le droit breton. Permanence du droit Breton.

En 1994, poser la question de l'existence du droit Breton peut paraître saugrenu. Or, il n'en est rien. Reconnaître l'existence du droit breton permet de comprendre certains conflits sociaux qui se sont déroulés récemment (exemple : remembrement). A l'inverse, nier ce droit oblige à taxer certains comportements d'irrationalnels, d'illogiques, etc. Souvent, lorsqu'un intellectuel qualifie un phénomène d'irrational, c'est qu'il ne comprend pas ce phénomène, ou qu'il n'admet pas que d'autres puissent avoir une autre logique que la sienne. Si pour les linguistes et les hommes politiques français, la langue bretonne est un dialecte, un patois, c'est-à-dire une forme locale dérivée du français, mais un français quand même, pour les juristes et les sociologues français, le droit breton n'existe pas, il n'est pas reconnu.

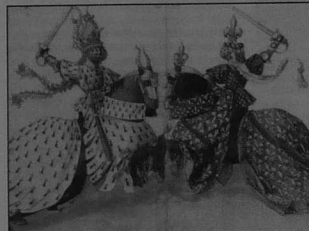
Toute société, pour vivre, pour se développer doit produire un certain nombre de normes, de règles. Lorsque ces normes concernent les autorités qui sont chargées de diriger la société, elles font partie du droit public. En 1789, avec la destruction des libertés bretonnes, l'abolition du Parlement de Bretagne, on assista à la destruction du droit public breton et à son remplacement par le droit public français en Bretagne. Auparavant, en 1532 avec le rattachement de la Bretagne à la France, le droit breton était mis sous la tutelle du droit français.

Mais, le droit n'existe pas pour lui-même. Son but est de régler, réguler les relations entre les individus ou entre ces mêmes personnes juridiques et les autorités.

Lorsque l'on est dans un Etat totalitaire, il y a, pour le droit, tentative d'absorption de la société civile dans et par l'Etat. L'Etat veut tout régenter, tout commander, d'où constitution d'une énorme bureaucratie. Historiquement, on s'aperçoit que le centralisme français est le père du totalitarisme russe, c'est une forme alternée du totalitarisme. Mais un droit, tout perfectionné qu'il soit, ne peut régler tous les détails de la vie sociale. Souvent ce rôle est dévolu à la coutume, complétée par la jurisprudence. Or, le droit breton est un droit oral, coutumier alors que le droit français est un droit écrit. Les juristes français adoptent la réflexion "Tout ce qui n'est pas écrit n'existe pas" et donc nient, refusent de reconnaître le droit breton. Le droit breton est donc un droit coutumier non reconnu par le droit français.

Dans un droit oral, la notion de bonne foi possède une très grande importance. A l'inverse, dans un droit écrit le formalisme prime. S'il n'y a plus aujourd'hui de classe politique bretonne, les préfets et sous-préfets français lors de leur passage en Finistère sont souvent frappés par l'importance qu'attache la classe politique de ce département à la sincérité, remanence de ce droit. Si ce même département est réputé pour ses colères paysannes, celles-ci s'expliquent par le centralisme de l'Etat français conjugué à l'impression d'avoir été dupés, trompés par celui-ci. Voilà un conflit entre les 2 droits. C'est son refus de reconnaître la Bretagne et ses spécificités qui donne au droit français son caractère oppressif en Bretagne. Parfois, ce caractère sera aggravé par le comportement provoquant de fonctionnaires (par définition irresponsables) ignorant, battant les habitudes et croyances des Bretons. Vouloir l'autonomie de la Bretagne, c'est aussi vouloir s'en donner les moyens. Pour réussir cette autonomie, il faut donc recréer une classe politique bretonne qui sera aidée, secondée par une fonction publique bretonne. Créer une fonction publique bretonne implique que soit détruit le statut de la fonction publique française (un et indivisible).

Si le droit public breton est anéanti, dans le droit privé breton subsistent quelques débris, quelques lambeaux, tous très localisés. Ces droits se trouvent souvent concentrés dans la branche "droit rural". Le plus répandu est le domaine congéable, institution supérieure au fermage français et surtout au métayage. Si le domaine congéable a été de droit commun dans l'ensemble de la Basse Bretagne, aujourd'hui, il est surtout répandu dans le Pays Bigouden et dans le pays de l'Avon. Il y a à quelques années de cela, le CDAJ 29 parlait de rajouter le domaine congéable pour encourager les installations de jeunes agriculteurs. Bien que le droit français ait reconnu le domaine congéable, il ne l'a jamais compris, d'où les



Droit français contre droit breton !

multiples décisions contradictoires à son sujet. De plus, des juristes bretons éduqués au formalisme du droit romain ont contribué à le vider en partie de sa substance. Il est une autre institution bretonne où les conflits droit Breton - droit français empoisonnent les relations entre Bretons, ce sont "les terres vaines et vagues de Bretagne" et les communes. En 1850, une loi française avait été spécialement votée pour le partage de ces terres. Plusieurs fois, cette loi fut reconduite, preuve que le partage n'allait pas de soi.

Les petits paysans et les salariés agricoles s'opposent au partage des communes (la commune) il n'y avait pas de problèmes car fusion, superposition de la commune à la paroisse. Mais le village n'existe pas en droit français. Juridiquement, on aboutit à ce paradoxe que des terrains appartiennent à des personnes qui n'existent pas et n'ont jamais existé. Ces communes existent toujours en 1994 et sont désignées sous les termes Boutin ou Issu. Si une personne veut tenir propres ces terres, les autres habitants du village vont l'accuser de vouloir se l'approprier et il sera brouillé avec les autres habitants. Si personne ne veut avoir d'ennui, le terrain tombe en friches. A ces terrains, sont souvent greffés des droits annexes (ex : droit de passage) qui empoisonnent les relations de voisinage.

Au début du siècle, malgré de multiples partages, les surfaces de ces terres étaient loin d'être négligeables, comme l'indique le tableau de 1910.



Gouren ou le respect de la parole donnée.

En 1910 il restait

130 ha de communs	à Telgruc
160	à Plomodiern
200	à St Goazec
2 000	de Scaër vers Roudonallec
1 000	de Coray vers Scaër
3 000	de Biec vers Quemeneven
3 000	Motreff vers Laz et St Goazec
2 000	Quimper vers Plouhinec
2 000	Poullan-Beuzec
1 000	Telgruc-Menez-Hom
1 000	Dineault
1 900	Cranou vers Bolazec
2 000	St Eloi vers Boimeur
1 000	Communa vers Plouneour-Menez
500	Pleyber-Christ - St Seve
500	Plouneventer Bodelès vers St Derrien

Pour sortir de ce blocage social, il restait un moyen : le remembrement. Ces terres vaines et vagues et les communes ont servi de monnaie d'échange dans l'acceptation du remembrement, aussi chaque agriculteur voyait sa ferme augmentée d'une partie de ces communes. Les fonctionnaires aussi y trouvaient leur compte avec de substantielles primes.

Pour ceux qui refusaient le remembrement, cela se traduisait par un conflit droit breton/droit français. Il est impossible de comprendre leur(s) réaction(s), leur(s) exaspération(s) si on nie le droit breton : on est donc obligé de les taxer d'irrationnelles comme le font les fonctionnaires français en Bretagne. En droit breton elles sont totalement compréhensibles : ils se sentaient spoliés, dépossédés.

À la lecture de ce tableau, on remarque que là où les communes ont duré le plus longtemps, là se sont déroulés les plus violents affrontements (ex Telgruc. Penser au chant "Son an Displanterien Mein Born", Bodelès où de violents affrontements ont eu lieu il y a 32 ans, les Monts d'Arée où ce problème n'est pas réglé. Preuve de l'attachement, de l'intériorisation du droit breton chez ces gens.

L'attitude des fonctionnaires français peut s'analyser comme une destruction de ce droit breton par une Beauffication. Les

usages ruraux s'expliquent souvent par la qualité des terres, la morphologie du relief (ex écoulement des eaux) conjuguées à des relations sociales. Les fonctionnaires français munis de leur modèle "un et indivisible" ont importé le modèle beauceron. Si le remembrement après les avoir exaspérées a débloqué les relations sociales à l'intérieur des sociétés rurales bretonnes, celles-ci avaient été bloquées au siècle dernier par l'Etat français avec le soutien de certaines catégories de la société bretonne (refus d'aider les communes bretonnes à tenir à jour le cadastre, refus de reconnaître le droit breton, désorganisation des voies de communication, etc.).

Ce droit breton survivant n'est pas seulement cantonné en Basse-Bretagne. Près du Lac de Granlieu, en Loire Atlantique, se pra-

Il ne faudrait pas croire que le droit breton survivant ne concerne que l'agriculture, même si le monde rural reste son domaine privilégié. Ainsi, dans certaines communes, la "fabrique" joue encore son rôle. Ainsi, s'explique la restauration des chapelles dans certains lieux. La fabrique est ignorée hors de Bzh.

Mais aujourd'hui, s'il survit, le droit breton apparaît souvent comme dépassé par le progrès technique. Ceci s'explique par le blocage de la société bretonne par l'Etat français. Il apparaît aussi comme divisé, éparpillé. Ce caractère morcelé justifie l'adage "Kant giz, Kant vro". Non reconnu par l'Etat français, ceci lui donne un caractère clandestin, fait accentué par un autre caractère : oral. Telles sont les caractéristiques du droit breton aujourd'hui. Il survit dans les us et coutumes.

Hervé PERSON

Un parallèle intéressant serait à faire entre le droit breton et le droit du travail français. Au XIXème, seuls deux articles du Code Civil concernent le contrat de travail. Les civilistes français, avec leur formalisme ont fortement contribué à retarder l'émergence du droit du travail en refusant de reconnaître la réalité et en s'en tenant à la fiction juridique de l'égalité contractuelle. Pour favoriser l'émergence du droit du travail, il fallait reconnaître l'inégalité entre le patron et le salarié (voir "Du silence à la parole" de Jacques Le Goff). En refusant de reconnaître le droit breton, on a maintenu des relations sociales archaïques et il a fallu une explosion pour débloquer ces relations sociales archaïques : le remembrement. Les fictions juridiques françaises, en refusant de reconnaître la réalité prennent un caractère oppressant.

PASQUA INDESIRABLE A GUINGAMP.

En venant inaugurer une sous-préfecture (achevée depuis plus de cinq ans !) Charles Pasqua marque son attachement à une institution de passage : le département et son corollaire préfectoral, symboles du centralisme français sans égal en Europe. Si l'aménagement du territoire n'est que de la poudre aux yeux personne, en revanche, n'a oublié Pasqua chantonnant « Les Bretons, c'est comme les cochons » lors du référendum sur le traité de Maastricht, condamnant les mouvements d'émancipation des peuples corse, basque et breton, prônant des positions proches de celles de l'extrême-droite française. Pour toutes ces raisons, Emgann estime que Charles Pasqua est indésirable à Guingamp.



La Presse d'Armor (1.12.94)

Emgann

La harpe et l'hermine. de Roger Faligot.

Chaque année, des milliers de bretons se rendent en Irlande en quête d'une sorte de « paradis perdu ». Roger Faligot veut montrer que les indépendantistes irlandais n'ont jamais voulu d'une quelconque alliance avec le séparatisme breton. Cette « légende dorée » conduit ce dernier à une impasse totale selon Roger Faligot qui signe ici un essai édité par Terre de Brumes suscitant à la fois intérêt et controverse. Voici deux réactions à « La Harpe et l'hermine » de celui qui passe pour l'un des meilleurs spécialistes de l'évolution politique de l'Irlande contemporaine.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE BRETON A propos de « La Harpe et l'hermine » de Roger Faligot

Dans son livre La Harpe et l'hermine, sorti fin 94, Roger Faligot, s'il se montre excellent en ce qui concerne le mouvement irlandais (la harpe) sur lequel il a écrit un livre incontournable (La Résistance irlandaise aux éditions Terre de Brume à Rennes comme le président) est en fait un désinformateur complet concernant l'histoire contemporaine de l'hermine bretonne. Primo, il néglige totalement la position de mon ami disparu Yves Person, avec qui j'avais préparé la défense politique du FLB lors du procès de Pierre Lloquet et deux de ses camarades. Person pensait comme moi que le FLB était utile tant qu'il soutenait les luttes sociales et qu'il n'y avait pas de sang versé. « Les gens du FLB avec Yann PULLAINDRE à leur tête » (FL) étaient partie prenante du FASAB (Front Autonomiste Socialiste Autogestionnaire Breton) qui était un mouvement de masse, la preuve, 117 arrestations au lendemain de sa création ! Si l'ammiste nous a permis de « tourner la page », c'est que vu l'état des rapports de force, il n'était plus question pour la période de mener une quelconque « lutte armée » même symbolique. Quant à ceux qui tentent de réactualiser un petit mythe (les « bombinettes » de l'ARB), Faligot a raison de les soupçonner objectivement ou pas, d'être des parasites, et nous ne les soutenons en rien, pas plus qu'il y a vingt ans, nous nous préoccupons de savoir si Liegeard était un provocateur ou pas. L'essentiel était ailleurs : le mouvement des masses, ouvriers et paysans. Le Dint François, première grève nationale (bretonne) et l'expression écrite de ce mouvement eut un journal COMBAT BRETON.

En 1960, il y eut une interruption de novembre 76 à mars 79, la majorité des camarades étant en prison. Néanmoins, un numéro spécial « Librez-les ! » de procès de Pierre Lloquet et deux de ses camarades. Person pensait comme moi que le FLB était utile tant qu'il soutenait les luttes sociales et qu'il n'y avait pas de sang versé. « Les gens du FLB avec Yann PULLAINDRE à leur tête » (FL) étaient partie prenante du FASAB (Front Autonomiste Socialiste Autogestionnaire Breton) qui était un mouvement de masse, la preuve, 117 arrestations au lendemain de sa création ! Si l'ammiste nous a permis de « tourner la page », c'est que vu l'état des rapports de force, il n'était plus question pour la période de mener une quelconque « lutte armée » même symbolique. Quant à ceux qui tentent de réactualiser un petit mythe (les « bombinettes » de l'ARB), Faligot a raison de les soupçonner objectivement ou pas, d'être des parasites, et nous ne les soutenons en rien, pas plus qu'il y a vingt ans, nous nous préoccupons de savoir si Liegeard était un provocateur ou pas. L'essentiel était ailleurs : le mouvement des masses, ouvriers et paysans. Le Dint François, première grève nationale (bretonne) et l'expression écrite de ce mouvement eut un journal COMBAT BRETON.

Alain Guillerme.

Fortification et marine en Occident (La pierre et le vent)

Il est remarquable qu'un tel ouvrage, paru il y a près de dix ans, et naturellement depuis longtemps disparu et introuvable n'ait rien perdu de son actualité et de sa vivante fraîcheur.

Alain Guillerme nous rappelle dans ce livre le poids essentiel et grandissant des moyens techniques dans ces guerres, même les plus lointaines, qui semblent partie intégrante de notre destin et parmi eux l'importance primordiale des différents systèmes de fortification terrestre et de la maîtrise de l'océan - Sea Power. Moyens que les historiens n'ont considéré trop souvent que comme des éléments accessoires de la lutte entre les empires ou les nations.

Le mérite d'un tel livre est, certes, son caractère universel. Il n'est pas d'historiens ou d'amoureux de l'histoire - sans parler des militaires eux-mêmes - qui en puisse parcourir les pages sans en tirer profit. Mais pour nous, Bretons, il offre un intérêt particulier dans la mesure où une part importante de ses exemples et de ses démonstrations est tirée de notre propre histoire qu'il nous permet désormais en maint domaine de considérer d'un œil neuf.

Yann Bouéssel du Bourg - Préface de Fernand Braudel, 276 p. Ed. L'Harmattan.

Je suis forcé de citer mon expérience personnelle pour dire comment j'y suis venu, mais mon expérience est similaire à tant d'autres dont les destinées furent parallèles ou croisées alors que pour Roger Faligot, il semble qu'entre le PNB et l'UDB, nous n'avons jamais existé. Pourtant il y eut un mouvement révolutionnaire, des années soixante aux années soixante dix, qui existait encore, ce mouvement a eu et a un organe : Combat Breton.

En 1970, je rencontrai Guy Caro avec qui je fondais les CAB et le FSU Bretagne. En 1972, j'écrivais dans « Tribune Socialiste », deux dossiers sur le procès du FLB de cette année et une étude de fond sur la libération de la Bretagne. En 1973, je dirigeai un n° « Spécial Bretagne » de « Critique Socialiste ».

Puis il y eut les présidentielles de 1974 et la scission de la majorité réactionnaire de SAV, la majorité ayant voté Mitterand et crée une « gauche fédéraliste » j'adhérai alors à SAV.

Ce n'est pas un hasard si SAV et les CAB ont été partie prenante de « Combat Breton » dès juin 1975 qui fut toujours notre organe et le resta jusqu'au bout (août 80).

« Combat Breton » eut donc 37 numéros de 1975 à 1980, il y eut une interruption de novembre 76 à mars 79, la majorité des camarades étant en prison. Néanmoins, un numéro spécial « Librez-les ! » de procès de Pierre Lloquet et deux de ses camarades. Person pensait comme moi que le FLB était utile tant qu'il soutenait les luttes sociales et qu'il n'y avait pas de sang versé. « Les gens du FLB avec Yann PULLAINDRE à leur tête » (FL) étaient partie prenante du FASAB (Front Autonomiste Socialiste Autogestionnaire Breton) qui était un mouvement de masse, la preuve, 117 arrestations au lendemain de sa création ! Si l'ammiste nous a permis de « tourner la page », c'est que vu l'état des rapports de force, il n'était plus question pour la période de mener une quelconque « lutte armée » même symbolique. Quant à ceux qui tentent de réactualiser un petit mythe (les « bombinettes » de l'ARB), Faligot a raison de les soupçonner objectivement ou pas, d'être des parasites, et nous ne les soutenons en rien, pas plus qu'il y a vingt ans, nous nous préoccupons de savoir si Liegeard était un provocateur ou pas. L'essentiel était ailleurs : le mouvement des masses, ouvriers et paysans. Le Dint François, première grève nationale (bretonne) et l'expression écrite de ce mouvement eut un journal COMBAT BRETON.

L'histoire de Combat Breton ne s'arrête pas là, des militants dispersés se retrouvent à Emgann, en 1991 le camarade Le Calvez - fondateur de SAV - donna à Emgann le titre qui apparaît pour le numéro d'avril 1991, l'éditorial expliquait que cela correspondait à la volonté d'Emgann de s'élargir et de toucher des gens nouveaux. En outre, ce numéro contenait un article de Y. Pullaïndre « C.B. un peu d'histoire ». Bref, « Combat Breton » est réapparu et nous lui souhaitons longue vie et meilleurs vœux pour cette année 1995, vingt ans après... ainsi qu'au livre de Roger Faligot qui contient une mine d'analyses et d'informations sur l'Irlande et la Bretagne auxquelles nos critiques n'ont pas l'intérêt de ce livre.

Alain GUILLERME

Courrier de lecteur à Ouest-France.

Dans votre édition du 24 novembre 1994, en page Bretagne, Thierry Guidet signe un article intitulé « Les fantômes irlandais des séparatistes Bretons », et en caractères gras « quand le FLB se prenait pour l'I.R.A. » ; cet article rendant compte de la parution d'un livre de Monsieur Faligot, au titre « La Harpe et l'hermine ».

Il y a dans cet article des contre-vérités historiques que je voudrais rectifier.

Que le Parti National Breton d'avant guerre ait eu comme « modèle de libération nationale » l'Irlande, c'est vrai en partie, quoiqu'étonnant, Bretagne et Irlande subissant la même oppression d'Etats centralisateurs forts.

Que durant la guerre, une stratégie d'alliance avec l'Allemagne pour battre la France ait été choisie par quelques leaders du Mouvement, cela est aussi vrai en partie.

Mais que vient faire le FLB dans cette énumération de faits connus ?

L'auteur de cet article, bien informé sur le mouvement Breton actuel, sait que ce sigle n'est apparu qu'un quart de siècle plus tard ! Les nombreux procès du FLB en Cours de Sureté de l'Etat ont clairement démontré qu'il n'y avait aucune filiation politique entre le FLB ou FLB-ARB (socialiste révolutionnaire) et les survivants de l'EX PNB.

Les témoins de ces procès ont encore à l'esprit les grossières insinuations des procureurs pour faire accrocher cette hèse et leur marche arrière stratégique devant l'imnité des leurs efforts.

De même, il est aussi clair que le FLB n'a jamais cherché d'aide auprès de l'I.R.A. ou de Khadafi comme l'auraient aussi bien voulu les procureurs.

Le FLB avait sa propre stratégie de libération et disposait de stocks largement suffisants.

Il en a même « exporté » quelques centaines de kilogrammes vers des mouvements dans le besson.

De même encore, la Direction du FLB n'a jamais donné suite aux offres de formation de ses militants au-delà des frontières de la Bretagne, estimant ses propres instructeurs tout à fait compétents pour la phase d'affrontement choisie.

On peut rappeler que c'est le FLB et non l'IRA, l'ETA ou le FLNC... qui a opéré deux premières mondialités :

- arrêter par sabotage une centrale nucléaire en marche

- détruire les pylônes de télévision de Trédiron et de Pré en Paille,

ce qui démontrait un savoir-faire certain... La stratégie du FLB étant différente de celle de l'IRA, il n'a jamais été question de lui « rassembler ».

A Faligot et Guidet leurs opinions erronées, au FLB, son histoire vécue.

Yann PULLAINDRE

Ex-membre du Bureau Politique.

«Itinéraire d'un homme pressé»
Bourgoin, tyran et fier de l'être.

Bourgoin, patron des abattoirs «la Chalottine» à Guiscriff et des ex-Tilly à Guerlesquin entre autres occupations, a signé son livre «Itinéraire d'un homme pressé», à la maison de la presse de Carhaix, le 24 novembre.

2 fois un quart de page pour «l'événement». Sans doute fait-il partie des clients choyés par Ouest-France, en contre partie d'autres pages du pub du P.D.G. de la volaille.

On nous dit qu'il pèse 5 milliards de francs et que son groupe emploie 4 200 personnes. Bienheureux salariés car voici un extrait de son interview à Carhaix : «Chef d'entreprise il se qualifie lui-même comme un **TYRAN**. Un tyran qui fait «bossé» ses salariés à des cadences infernales, mais qui ne perd pas ses salariés (c'est lui qui cause...). Tous les trucs sont bons pour ne pas s'endormir au travail... Un quart d'heure contre un mur la tête en bas, ou à l'horizontale sur un tréteau. «Pour lutter contre les coups de barre éclairs, je fais en sorte de trouver des positions inconfortables. Mes ouvriers adhèrent à ces méthodes. Avec des journées de labeur, comprises entre dix-huit et vingt heures, ils tombent comme des mouches, chacun à leur tour. Combien de fois ai-je vu Bill s'écrouler sur le tas de carcasses derrière lui, lors des fêtes de fin d'année ?» dit Bourgoin.

Merci patron... quel bonheur de travailler pour vous !!

Mais au fait que fait la police ? Que fait l'inspection du travail ?

Bourgoin aurait dû se faire interpellé sur le champ pour infractions multiples à la législation du travail, non respect des règles de sécurité du travail, et une bonne dizaine d'autres délits sortis des cartons des inspecteurs du travail.

Des salariés de la Chalottine m'avaient déjà confié qu'effectivement tout le monde tremblait de terreur lorsque son avion faisait un passage au-dessus de l'usine-camp pour se poser sur l'aérodrome tout proche lors de ses inspections.

Ce PDG pressé dirige ses affaires depuis Auxerre où il est aussi patron de l'équipe de foot.

Faire bosser les Bretons jusqu'à ce qu'ils tombent comme des mouches, c'est sa trouvaille pour vendre ses poulets moins cher aux arabes ou aux chinois... Il avait aussi expérimenté à Guiscriff l'astreinte à domicile, avec délais d'une heure pour être à l'usine en cas de coup de bouffe !!! Bourgoin honore toutes les commandes de jour de nuit...

Ce qui est révoltant dans cette affaire, c'est l'imprudence du tyran, et son impunité, mais plus encore la publicité faite à ce négrier par O.F. pour un «livre» qui, aux dires du correspondant se voit comme du petit lait !!!

Les exploités de la classe ouvrière ont encore de beaux jours devant eux en Bretagne... A moins encore que les couteaux pointés des déboyeurs fassent un jour une halle d'honneur au tyran en visite.

Y.P.

Ar boued,
Expressions culinaires bretonnes,
de Padrig HERVE

Après s'être intéressé à l'architecture rurale et à l'élevage des chevaux, c'est la tradition de la cuisine bretonne que nous présente Patrick HERVE dans son dernier ouvrage **Boued, expressions culinaires bretonnes**, aux éditions Skol Vreizh.

Pendant plusieurs années, dans le cadre d'une recherche effectuée à l'Université de Brest, il a enquêté dans les campagnes auprès des femmes mais aussi des meuniers, des bouchers, des médecins... Il s'est intéressé aux gestes qui disparaissent comme la façon de faire cuire feu dessous et feu dessus. Dans ces rencontres, il a recueilli un grand nombre de mots et d'expressions bretonnes se rapportant à la nourriture. Dans son livre dédié à sa mère «qui lui a appris le breton et la cuisine», il restitue cette collecte. Chaque mot ou proverbe en breton est traduit et commenté souvent d'une manière savoureuse.

On ne s'étonnera pas de trouver plusieurs notices consacrées aux fars, fars au four et fars en sac, mais aussi fars rapide ou encore fars al leue bihan, le far du petit veau, préparé avec le colostrum, le premier lait d'une vache venant de mettre bas. Mais c'est aussi l'expression qui dit d'une chose qui s'est passée rapidement qu'elle est passée comme du far dans la bouche d'un vieillard édenté ou ce cri poussé par les ouvriers agricoles avant de commencer un

travail de force. **War sav, war sav, kig-hars atao**, debout, debout et nous aurons du kig-hars.

A côté de l'histoire de Mgr de la Marche, surnommé **Eskob ar patates**, l'évêque des patates, parce qu'il a favorisé l'introduction de la pomme de terre dans le Léon, on trouve aussi la tradition du pain béni ou celle du Carême.

Si les expressions viennent de toute la Bretagne, la région des Monts d'Arrée et plus particulièrement Saint-Cadou, Sizun et Commana où Patrick HERVE, né à Nantes, a choisi de vivre, est particulièrement citée. On y retrouve les grandes marmites de tripes des nobles, le travail et les festivités qui entourent la mort du cochon.

Editions Skol Vreizh, 20 rue de Kerskoff
29600 Montraulez - Tél. 98.62.17.20.



«Chant et veuze en Presqu'île guérandaise»
Une nouveau coffret-compact édité par Dastum

Après «Gouel 20 vloaz Dastum» et «Quand les Bretons passent à table», voici le troisième coffret-compact publié par Dastum dans la collection «Tradition vivante de Bretagne». Chant et veuze en Presqu'île guérandaise.

Fruit du travail d'une équipe de chanteurs et de musiciens réunis autour des associations Sonneurs de veuze et Dastum 44, on peut entendre sur le CD 23 airs et chants recueillis en Presqu'île guérandaise depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours. La plupart sont menés, accompagnés et repris par une quinzaine de chanteurs et veuzous de la jeune génération (Roland Brou, Roland Guillou Rapphaël Garcia, Mathieu Hamon, Thierry Moreau, Thierry Bertrand, Thierry Labais, Jean Baron, Patrick Bédoull...) dont plusieurs constituent les «références» actuelles dans la pratique des chants et musiques de la Presqu'île. Cinq des chants sont aussi interprétés par les «anciens», Jean Rivalant de Batz-sur-Mer, Félix Aoustin de Saint-Joachim, Constance Orsson de La Baulie et Eugénie Corbié de Crossac, de qui les plus jeunes ont appris une partie de leur répertoire et qui ont été enregistrés ces dernières années lors des collectes menées par les chercheurs associés à l'œuvre patrimoniale de Dastum.

D'une durée de 73 minutes (23 plages), le CD est conçu comme un panorama des airs et des

chants à danser et à écouter recueillis dans les différents terroirs de la Presqu'île (pays paludier, pays mélayeur, Brière...). Un accent spécial a été mis sur le répertoire à danser du fonds ancien, les ronds et bals de type «Lair-Villaine» (ronds peko-ronds et bals de type «Lair-Villaine» (ronds peko-ronds, mélayeur, briéron...), répertoire encore méconnu pour beaucoup de danseurs... On peut également y entendre plusieurs mélodies et complaintes dont certaines ont été tirées des travaux de Fernand Guériff, chercheur et musicien qui a publié de nombreux ouvrages sur les chants et traditions du pays guérandais. Le coffret est d'ailleurs dédié à sa mémoire (M. Guériff est décédé en janvier dernier).

Le CD est accompagné d'un livret documentaire de 64 pages. Abonnement illustré, on y trouvera une présentation de la Presqu'île et de ses terroirs, un exposé sur la pratique du chant (R. Brou) et sur le répertoire de danses (G. Paugam), un texte sur la veuze en Presqu'île (Th. Moreau) et, bien sûr, la transcription des textes de la totalité des chants, la présentation des interprètes, des commentaires sur chaque air, une bibliographie, une discographie, etc... Le coffret est en vente aux prix de 135 F. Il peut être commandé directement à Dastum (16 rue de Penhoët, 35065 Rennes cedex, 99 78 12 93 (td) ou 99 79 53 90 (fax) ou à Dastum 44 à Nantes (3 rue Harouys, 44000 Nantes, 40 35 31 05).

Politique de la France en Guyane.
Discrimination des indiens.

Du 8 au 9 avril 1994, les ethnies négro-africaines et amérindiennes des deux côtés du fleuve Maroni (frontière séparant la Guyane «française» et le Surinam) se sont réunies en congrès.

Historiquement, les africains déportés comme esclaves par les européens en Amérique du sud, se sont dotés d'institutions organisées de manière coutumière à la suite de différentes révoltes.

En 1762, ils arrirent à la France un traité de paix leur reconnaissant un espace territorial à Apatou et la région Maroni. A l'heure actuelle, ces indiens de Guyane sont considérés comme minoritaires, alors que la population des deux côtés du Maroni et en comptant l'émigration en Hollande s'élève à cent cinquante cinq mille personnes.

Dans le cadre de la République française, leur communauté a été reorganisée avec une hiérarchie coutumière (Grand Mau, Capitaine...) responsable devant les autorités françaises de Guyane. Les autorités coutumières ont maintenu les différentes ethnies dans le strict respect du traité de paix signé en 1762.

Lors du congrès qui s'est tenu en avril, la décision avait été prise de dénoncer au niveau international les discriminations qu'ils subissent de la part des autorités françaises en Guyane. Durant le mois d'août, une requête nationale et internationale en faveur des droits et de la non discrimination des personnes origi-

naires du Maroni en Guyane française, a été diffusée avec une pétition.

L'égalité française.

Dans ce département d'outre-mer où l'Europe fait décoller sa fusée Ariane, il ne fait pas bon être un descendant d'esclave ou d'amérindien.

La plupart de ces populations sont parquées dans des ghettos à Saint-Laurent de Maroni dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables. Pour les enfants, la scolarisation est inexistante. N'ayant pas accès à la scolarisation et à la formation, ces populations sont souvent dans l'incapacité de défendre leurs droits ou de comprendre les réponses de l'administration française à leurs demandes. Alors que ces personnes qui naissent sur un territoire considéré français par la France, devraient bénéficier de mêmes droits que les français de métropole, on leur interdit d'aller en Martinique ou en Guadeloupe, alors que pourtant ils possèdent tout en commun la même langue : le créole.

Cette langue unit la culture nègre entre les départements français d'Amérique ainsi que les ethnies du Surinam, de Sainte Lucie, de la République dominicaine et de Haïti.

L'administration française de Guyane refuse à ces populations le bénéfice de droits qu'elle accorde pourtant aux européens et aux immigrants Mhongs et chinois.

Les noirs marrons de Guyane sont considérés responsables du chômage, de l'insécurité, des trafics de drogue... Alors que les chinois et les mhongs sont régularisés et peuvent circuler librement sur présentation de leur carte d'identité, les noirs marrons natis et originaires de Guyane française sont maintenus sans papiers. La gendarmerie française s'emploie particulièrement à les refouler notamment au port de Ika-kouba. Ce faisant, l'administration française applique une politique de bannissement détournée. En effet, ces populations qui ne disposent pas de papiers au niveau de la Guyane française sont incitées à passer au Surinam où leurs droits sont reconnus, et ainsi, une fois la frontière franchie les pouvoirs français les considèrent comme des non-français.

L'exclusion institutionnalisée.

Situation paradoxale de ces ethnies du Maroni français qui ont droit à la nationalité française mais que l'administration oblige à être des sans-papiers à vie, pour les obliger à quitter leur terre natale et aller au Surinam où les papiers leur seront accordés.

Et s'ils reviennent en Guyane française avec des papiers du Surinam, ils y seront traités comme des immigrés de seconde zone, alors bien mieux qu'ils ne font que revenir chez eux, sur leur terre.

Concrètement, voici les documents et les droits que l'administration française refuse de délivrer aux populations originaires du Maroni : jugement déclaratif de naissance en Guyane française (papiers d'état civil), la nationalité française, le passeport, la carte d'identité et tous les papiers auxquels ils ont droit en fonction de leur naissance en Guyane française de parents français, le droit de transmettre leur culture.

Depuis cet été, l'association W-Alawani qui assure la défense des droits des populations du Maroni a lancé une pétition pour dénoncer une telle situation et exiger le respect des droits de l'homme par la France en Guyane.



Indiens d'Amazonie, Français comme nous !

Association W-Alawani
n° 30 Cité Bordeaux
Village Charbonnière.
97320 Saint Laurent du Maroni.

Broioù all, broioù gall.

En tu all d'an harzoù mezhek lec'h ma vev an estren taerañ, ar gall hag ar saoz chom evezhiek. Kaer am eus bet e zisplegañ ma mab 'ma merc'h nevez ganet a nach'n o dazont a zirezhied.

En tu-mañ d'an harzoù mezhek Cuchulainn hag Izoldé zo kousket e brasañ bered' zo er bed. E nozhioù splann ar stered-red o c'horloù-les brataet en noazh a dreuz hon neñvoù dihuivre.

En tu all d'ar mor eonek lec'h ma huñv ar c'hiasker-bara ken pell hag ar barzh gwellañ z eus merched, glas o daoulagad ha padredigou dispont er c'hragad o vuskanañ e touloù-bach Lant Kesh.

En tu-mañ d'ar mor eonek lec'h ma kousk don ar c'hiell, etre e vro gozh hag e vestr, pa z'ae ar c'hounnaroù d'ar penn evel ar peizant da ben e erv e huñv ar c'hiell : d'ar marv, d'ar marv !.

PADRAIG

UNE NOUVELLE REVUE D'HISTOIRE :

The Celtic History Review

Vient de paraître le numéro 1 de The Celtic History Review, revue semestrielle en anglais consacrée à l'histoire des six pays celtiques (Irlande, Bretagne, Ecosse, Cornouailles, Pays de Galles, Ile de Man). Editée à Belfast, cette revue espère dès l'année prochaine devenir trimestrielle.

Au sommaire de ce n° 1 : - le Pancelisme, mythe ou tradition, par Peter Berresford ELLIS

- la colonisation anglaise du Pays de Galles sous Edouard I par Paddal DWYER

- Jacques V en Irlande, par Diarmuid O BREASLAIN

- les Fitzgeralds 1485-1535, par Micheal O SIOCHRU

- la fin de la Cornouailles Celtique, par Frank SEWELL

- la révolte Manxoise 1642-1646 - l'union régionaliste bretonne, par Philippe LE STUM

Abonnement annuel (2 numéros) : 40 Frs à adresser à : DALC'HOMP SONJ BP 251 56102 LORIENT Cedex

Un Breton... contre les Basques

On a beaucoup parlé de Joseph Le Bihan, originaire de Locarn, professeur à MEC et surtout initiateur du projet d'Institut qui a vu le jour il y a quelques semaines, dans le village de son enfance. C'est au tour d'un de ses compatriotes, Patrick Riou, dont le père est aussi originaire de cette petite commune du Centre-Bretagne et dont la mère est Nantaise, d'avoir accès à une haute fonction (dans un poste créé récemment d'ailleurs). Assez haute en tout cas pour qu'un de nos quotidiens «régionaux» y fasse référence à deux reprises A moins que cette information ne concerne directement la Bretagne ?

Patrick Riou, après avoir été à la police des finances (où il n'a pas du chômage) se voit promu à la tête de la «coordination nationale de la lutte contre le terrorisme basque». Décidément, les Bretons sont appelés à cotoyer les Basques. Selon le même quotidien, le poste serait devenu vacant, le prédécesseur de P. Riou ayant été muté. Il était en désaccord avec sa hiérarchie, car favorable à des négociations avec le mouvement basque. Nul doute, dans ce cas, que le nouveau promu, soit, lui, partisan d'une stratégie plus en accord avec ses supérieurs, stratégie encore plus dure qui ne doit guère laisser de place à une solution négociée. Dans le même temps, et toujours selon le même organe de presse, on apprend que les patrons des SRPJ de Bayonne et Bordeaux sont également remplacés. Visiblement, il s'agit là d'une réelle reorganisation des services de police, visant à accroître encore un peu plus leur politique répressive à l'encontre du peuple basque et ceux qui soutiennent sa lutte légitime.

Il ne manquerait plus que notre super-flic centre breton, qui a des attaches dans le pays de Calais, à l'instar de J. Le Bihan, installe sa «cellule» dans les landes de Locarn ! MERCI, on a déjà ce qu'il faut.

NDLR : l'Institut de Locarn prévoit un cursus de formation à la sécurité animé par un ancien du G.I.G.N.



La traque des militants de la cause basque. Désormais, avec l'aide d'un Breton !

VIVE L'ARMEE, ça sent si bon la France !

La nouvelle affiche du service militaire ressemble à une sale blague. On voit un petit bonhomme vert en train de peigner en équilibre instable sur une corde. On n'a pas vraiment l'impression de ce soit le plus beau jour de sa vie. Le meilleur dans tout ça, c'est quand même le slogan en-dessous «Dix mois pour apprendre à se connaître». Ils ont du refiler la campagne à l'adjudant Kronenbourg ou quoi ? parce-que franchement, même après un meeting antimilitariste on aurait plus envie d'aller faire son service. Heureusement, Monsieur Léotard y allant de sa réforme, nous propose de rendre ce service plus «attrayant».

Rien de spectaculaire à première vue. On change pas l'affiche, de toute façon ce sont les mêmes déguisements. On ne touche pas aux dix mois, comme le voulait Chirac, pour des raisons électoralistes. Non plus à la conscription qui paraît-il est nécessaire à la «cohésion nationale». Comme quoi, ça ne doit pas aller si bien dans le pays pour qu'ils aient encore besoin de l'armée pour véhiculer leur mythe national. Après avoir subi dix mois d'abusivement militaire, on devrait en plus se sentir français.

Mais revenons en à cette réforme qui est censée vouloir «intégrer» les appelés au monde du travail, et leur permettre de suivre une formation professionnelle. C'est beau, ça sent l'humanisme, on est ému. Et qu'est-ce qu'il veut nous apprendre Monsieur Léotard ? A construire des murs de gentillismes pour faire le parcours du combattant, ou quoi ?

Parce qu'elle est belle l'hyppocrisie. Tout d'abord, cette formation, les jeunes peuvent très bien la faire avant ou après le service puisqu'elles existent dans le système scolaire. Il y a des problèmes scolaires énormes partout, qu'ils concernent l'exclusion, l'inégalité des chances d'accès au savoir, ou autres. Est-il cependant besoin d'envoyer l'armée pour les résoudre ? plutôt que de s'attaquer aux problèmes de fond et au système.

D'autre part, si l'appelé choisit de suivre cette formation, la durée de son service sera rallongée de quatre à douze mois. On connaît déjà le truc du permis de conduire, dont la validation en permis civil équivaut à un ou deux mois supplémentaires. Parce-que c'est bien pratique ces rallonges qui évitent de gonfler les listes de jeunes au chômage. En faisant faire des formations professionnelles par l'armée, on n'augmente pas les chiffres de l'ANPE. Décidément c'est vrai que les militaires sont des maîtres dans l'art du camouflage. Mais cette fois, de statistiques... Belle dissimulation qui est bonne pour le moral des troupes, pardon de la société. Le service militaire reste bien une machine à cacher le chômage des jeunes.

Des raisons de plus, pour nous Bretons, de ne pas souhaiter faire connaissance avec eux, ne serait-ce que dix mois. AF

«Territoires occupés de Bretagne»

«J'ai fait une lecture très attentive du Combat Breton relatif à l'Assemblée Générale d'Emgann.

Si nos objectifs sont communs sur le fond «LIBERER LES TERRITOIRES OCCUPES DE BRETAGNE», néanmoins, je réclame le droit à la différence sur les moyens d'y parvenir.

1) D'abord parce-qu'on ne rassemble pas en disant, à mon avis c'est une très grave erreur que de vous réclamer du Socialisme, écartant de ce fait une large frange de la population qui serait tentée de nous rejoindre dans notre combat.

2) Parce-que le Socialisme n'est pas un modèle de générosité ni d'équilibre social, pas plus que le capitalisme forcé.

3) Parce-que la France va devoir choisir demain son président entre un gaulliste et un démocrate chrétien.

Il ne faut pas commettre l'erreur d'oublier qu'en Bretagne comme dans les autres régions, la politique française a occupé les esprits depuis de trop longues décennies.

4) Ne pas oublier non plus que les Bretons ont voté oui à l'Europe, certes pour éloigner le pouvoir parisien, et par là renforcer le pouvoir régional, mais ces «oui» ne sont pas socialistes.

5) Parce-que ça n'est pas aux extrémistes qu'il faut chercher la solution, ni dans le capitalisme, ni dans le socialisme, la vérité est au milieu et le rassemblement aussi.

6) Enfin, et surtout, parce-que notre but est d'empêcher l'adhésion du plus grand nombre à notre cause et si comme ailleurs c'est bien nos compatriotes qui devront se prononcer sur leur destin et le choix des idées qui les entendent faire triompher. Mais ceci est une démarche postérieure. A cette heure, il n'est qu'un combat qui vaille : «LIBERER LES TERRITOIRES OCCUPES DE BRETAGNE».

Quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir ?

a) d'abord créer des symboles et des messages puissants derrière lesquels tous les bretons sans exception se reconnaîtront.

- FAIRE CONNAITRE L'HYMNE NATIONAL BRETON «BRO COZH MA ZADOU» avec force et faire entendre cet hymne partout et en toutes occasions (célébrer nos centres d'intérêts, INSTITUER SOLENNELLEMENT LA FETE NATIONALE BRETONNE (jour de victoire de NOMINOE le 22 novembre 845) qui sera JOUR FERIE en Bretagne, et fête partout dans notre pays par une journée de fête de la musique bretonne - chants et danses populaires partout -

- CONVAINCRE tous nos compatriotes de ne plus appuyer le F. dernier sur véhicule mais plutôt notre BZH national, faire imprimer des autocollants et les distribuer massivement et gratuitement, par exemple à chaque achèvement, par exemple lorsqu'il paie sa cotisation à une association bretonne ou lorsqu'il s'abonne à un journal.

Obtenons déjà la généralisation de ces 3 points et nous aurons franchi un grand pas, ne brûlons pas les étapes, car nous savons qu'une telle ambition s'inscrit dans le temps.

LAICISATION DE LA BRETAGNE.

Réponse à P.V. Kerloc'h.

Chers amis,

c'est avec un certain étonnement que j'ai lu l'article «Enkisk» dans le kazetenn Emgann de ce mois-ci. C'est d'ailleurs précisément à M. P.V. Kerloc'h que je m'adresse pour lui dire qu'il se trompe profondément et inutilement en dénigrant le christianisme celle selon moi. (...)

La Bretagne a toujours été connue comme une nation pieuse et la chrétienté a aidé à son épanouissement culturel et théâtral, la déchristianisation dont elle est d'ailleurs victime aujourd'hui m'attriste profondément, toutes ces chapelles, églises qui font son charme et ses pardons oubliés sont la preuve marquante de l'envahissement culturel qui nous est parvenu de Paris depuis 1789 - ou avec la suppression de toute indépendance administrative de la Bretagne on a forcé notre population à coup de quillotte et de répression à suivre la république naissante. (...)

C'est avec dégoût et écœurement que j'ai vu être représentés l'an dernier en tête de cortège manifestant contre l'abrogation de la loi Falloux, des prétendus «Bretons» qui sont allés soutenir un enseignement public et laïc qui s'est toujours fait le bourreau de notre histoire et de notre langue bretonne.

A lors, de grâce, il est important de savoir ce que l'on fait quand on parle de laïcité bretonne, le moindre crédit apporté de notre part à la laïcité de l'école publique se retourne contre nos écoles Diwan qui sont bien plus en danger avec les instituteurs venant de Paris qu'avec les écoles privées (...)

Je suis bien conscient qu'une partie du clergé a souvent été à l'encontre des intérêts bretons, mais il serait ingrat d'oublier que bon nombre de prêtres celtisants ont contribué au maintien de la langue bretonne dans les campagnes et de l'histoire bretonne, l'abbé Yann-Vari Perrot et l'abbé Le C'hivien n'en étaient-ils pas les meilleurs exemples ? Ce qui ne fut pas le cas des instituteurs laïcs de la république une et indivisible envoyés par Paris pour assumer notre langue et notre histoire. Qui ne se souvient pas que les «valeurs» de la république laïc interféraient dans les écoles de cracher par terre et de parler breton.

Tout ceci reste un point de vue personnel que je tiens néanmoins à vous faire partager. Amicalement.

L.B.H. - BEZONS

PROCHAINS SALONS ET FESTIVALS DU LIVRE EN BRETAGNE.

- Du 3 au 5 février 1995, à Quimper, aux halles du Chapeau Rouge, 3ème salon de la petite édition. Renseignements : Bibliothèque municipale, 9 rue Toul au Laer, 29107 Quimper cedex, tél. 98.95.77.82.

- Les 15, 16 et 17 avril 1995 (week-end de Pâques) à Bachelard, cité du livre. Fête du livre. Renseignements : Association Savenn Duar, 4 place Jéhann, 35190 Bachelard, tél. 99.66.77.00.

- Du 28 avril au 1er mai 1995, à Saint-Malo, au Palais du Grand Large, 6ème Festival international du livre d'aventures et de voyages Etonnants voyageurs. Thème : Rives d'Orient. Renseignements: association Etonnants Voyageurs, Megalitis, 4 bis rue de la Motte Picquet, 35000 Rennes, tél.99.30.07.47 et 99.30.18.01.

- Les 13 et 14 mai 1995, à Perros-Guirec, 2ème Festival de la Bande Dessinée. Renseignements : Service animation, Hôtel de Ville, 22700 Perros-Guirec, tél.98.23.22.64.

- Les 3 et 4 juin 1995, à Spézet, Gouel Broadel ar brezhoneg (Fête nationale de la langue bretonne). Renseignements : tél.98.53.18.01.

Réveillon (Koañ Vas) FEST - NOZ 31-12-94 PRAT (Prad)

gant : Retrait de Permès - Marius et Savidan - Frères Le Braz - Gwenola Larivain/Anne Marie Le Braz - Patrice Taxisier/Sylvie Rousvoal - Didier Guichou/Michel Le Gall Repas adulte + Fest-Noz : 120 F - Repas enfant : 35 F (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans) Réservation obligatoire Fest-Noz : 40 F

KEMMENADENN :

Bez ezeus ur studier a vro Spagn (Kadix) o klask eskemm lizhiri gant ur (v)brezhonager(ez), en eskemm da zeskñ spagnoleg. Titouroù : BREIZH WAR ROCK 12, strada Penn ar Wern - 29450 KOMMANNNA P.g. 98 78 09 33 - P.l.r. : 98 78 09 30

MANIFESTADEG E GWENED gant S.A.B.

— D'ar 4 a viz c'hwevrer 1995 —

evit ar skinwel brezhoneg

Tous à Vannes,

le 4 février 1995

avec Stourm ar Brezhoneg

pour une télévision

en langue bretonne.



Combat Breton vous propose un deuxième abonnement pour 150 F l'occasion du Nouvel An.

Faites-en profiter vos parents et amis. (offre valable jusqu'au 31 janvier)

Ur prof derou-mat betek dibenn miz genver evit ho kerent ha mignoned.

*2 abonnements pour le prix d'1 !
2 gomanant evit priz 1 !*

ADKOMANANT - KOMANANT ● Réabonnement - Abonnement

150 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 170 L e lec'h all - Skoazell : 200 L da vihanañ

Anv/Nom

Raganv/Prénom

Chomlec'h/Adresse

Da gas da/A envoyer à : EMGANN, BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX

Notre fax : 96.44.09.24.